119

115/1660

57



Garnier Pagès

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION

FRANÇAISE DE 1848.

ÉVÉNEMENTS DE FÉVRIER.

PAR EUGÈNE LANDOY.



Bruxelles,

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

—

1848

INTRODUCTION.

Une immense révolution, accomplie à Paris en quelques heures, vient de frapper l'Europe d'un coup de foudre : un trône qu'on croyait assis sur des bases désormais inébranlables, a été soudainement renversé, et un roi puissant, l'un des plus grands génies politiques des temps modernes, a vu s'anéantir, en un seul jour, les résultats de dix-sept années d'efforts incessants, et s'est réveillé dans l'exil de ses rêves brillants sur l'avenir de sa dynastie.

Cette révolution, si terrible et si prompte, dont le bruit remplit le monde et dont les conséquences font reculer l'imagination la plus hardie, doit sembler un fait inexplicable aux gens qui, la jugeant isolément, n'y voient qu'un hasard fatal, ayant pour cause une protestation parlementaire contre les abus du pouvoir.

C'est là une erreur qu'il importe de détruire. Il n'y a pas de hasard dans ces grandes choses : il y a Dieu !

C'est Dieu, dont la main puissante guide au travers des temps les destinées humaines; c'est Dieu qui, sur la poussière des générations éteintes, plus nombreuses que les grains de sable de la mer, mais inappréciables devant son éternité, sème l'avenir et le bonheur des générations futures; c'est Dieu qui suscite les conquérants et qui les arrête dans leur marche triomphale quand leur mission est accomplie; c'est Dieu qui élève les despotes pour apprendre aux hommes le prix de la liberté, et qui les aveugle au penchant de l'abîme; c'est Dieu, enfin, qui déchaîne les fureurs de l'ouragan populaire dont le bruit formidable va réveiller les peuples esclaves dans les limbes de la tyrannie! c'est Dieu, Dieu toujours, Dieu partout!

Etrange aberration que celle de croire que l'humanité tourne incessamment dans le même cercle,

qu'elle repasse au même point à de périodiques intervalles, accomplissant ainsi une rotation fatale dans une orbite inflexible, sans approcher jamais de cet avenir de félicité divine que notre âme nous révèle et auquel la pauvre humanité serait condamnée à aspirer éternellement et sans espoir!

Grâces vous soient rendues, ô mon Dieu! car il n'en est pas ainsi; car chaque pas de l'humanité est une conquête morale; car, ce que le vulgaire ignorant ou impie appelle un cercle de douleurs, n'est qu'une spirale immense dont vous êtes le centre radieux vers lequel chaque siècle écoulé rapproche les peuples unis dans une communion sublime d'adoration et d'amour!

Oui, tous les pas de l'humanité sont marqués d'une conquête : les premières ont été chèrement achetées, et bien des martyrs de la barbarie, du fanatisme, de l'égoïsme et de l'ignorance les ont scellées de leur sang; mais cette sanglante et précieuse rosée est féconde, et le champ béni promet au laboureur une abondante et pacifique moisson.

Cessez donc, ô nations, de vous étonner de la grandeur et de la magnanimité de ce peuple dans sa dernière victoire; cessez de craindre ses armes ou ses vengeances! Admirez-le plutôt, lorsque, abjurant son héroïque colère, il se prosterne, reconnaissant et libre, devant la croix symbolique de

l'enfant de Bethléem ; et laissez à vos maîtres à se défendre devant l'invincible contagion des idées de la France, plus dangereuses cent fois, pour le despotisme, que le vieil esprit révolutionnaire ou le démon des batailles !



Crémieux.

I

Nous l'avons dit dans notre Introduction, étudier la révolution de février au point de vue d'une résistance énergique, suivie d'un triomphe inespéré, à d'intolérables empiétements du pouvoir, serait s'exposer à apprécier d'une manière radicalement fausse la révolution qui vient de s'accomplir; ce serait en nier les conséquences et la durée, ce serait en méconnaître la portée et le but.

Pour se soustraire aux dangers d'une pareille appréciation, il convient de se reporter assez loin dans le passé, d'examiner quelle position avait faite à la France la révolution de Juillet et de rechercher, dans les principes inaugurés et soutenus par le gouvernement de Louis-Philippe Ier, dans le mouvement des idées depuis mil huit cent trente, les causes d'événements dès longtemps prévus par les hommes d'une haute intelligence, et dont la manifesta-

tion réformiste a été, non pas la cause, mais seulement le prétexte.

On a généralement considéré les dix-huit années écoulées depuis la révolution de Juillet comme un temps d'arrêt pour le mouvement révolutionnaire, on s'est trompé. Le doigt de Dieu est encore là. La France n'était pas mûre pour la conquête pacifique du monde; la génération de 93 était encore debout; le triste souvenir de sa lutte impuissante contre l'Europe coalisée se dressait, fantôme lugubre, devant la nation violée, demandant vengeance de l'invasion et des odieux traités de 1815. Cette vengeance eût été terrible, et la France eût lavé dans le sang la souillure imprimée à son front par la diplomatie européenne; mais, que serait devenue, au milieu du tumulte des batailles, de l'enivrement de la gloire et des horreurs du carnage, la sainte cause de la civilisation et de la liberté? Dieu le sait, et il n'a pas voulu qu'il en fût ainsi.

Pendant le règne de la dynastie d'Orléans, dans ses luttes contre le pouvoir réactionnaire, la France a appris à se vaincre elle-même; par la jouissance d'une liberté modérée, elle s'est préparée à l'usage de libertés plus étendues; par ses relations amicales avec les puissances européennes, elle a perfectionné son éducation politique et s'est accoutumée à voir dans les peuples voisins des frères et non des enne-

mis ; par sa littérature, riche de faits nouveaux et d'idées larges et élevées, elle a fait dans les Etats despotiques une propagande continuelle qui, souvent voilée sous la fiction du roman, était d'autant plus dangereuse qu'elle échappait à la censure la plus active ; enfin, grâce à la paix profonde où l'Europe était plongée, elle consolidait ses conquêtes en Algérie, étendait son commerce, élevait des manufactures, traçait des canaux et des chemins de fer, et fondait d'une manière indestructible cette prospérité matérielle qui la place à la tête des grandes puissances continentales.

Pendant ce temps-là, la génération de la république et de l'empire s'éteignait lentement, emportant dans la tombe les amers souvenirs de Waterloo et de Sainte-Hélène.

Il faut donc rendre justice au gouvernement de Juillet, à ce vieux roi exilé qui a été un grand roi, à ce ministre qui a été un grand ministre, à ces hommes, auxquels il n'a pas été donné de comprendre que le temps était venu d'émanciper la France, devenue majeure et impatiente du joug d'une tutelle inexorable, désormais inutile.

Doué des plus brillantes qualités que puisse posséder un roi, éprouvé par de longs malheurs supportés avec une sérénité admirable, homme vraiment né pour le trône, Louis-Philippe Ier semblait appelé à conduire l'humanité régénérée dans la terre promise de la liberté ; mais il a manqué de foi, et nouveau Moïse, il a succombé sur la route avant d'avoir accompli la tâche magnifique que Dieu lui avait assignée.

Sa pensée constante et immuable fut d'assurer à la France la plus grande somme possible de bien-

être matériel; tous ses efforts ont tendu vers ce but, qu'il a atteint autant qu'il était possible de le faire, dans les circonstances où il était placé, et au travers des difficultés qui naissaient de ce système suivi avec toute l'énergie d'une inflexible volonté. Dans les premières années de son règne, lorsque toutes les passions généreuses allumées par la révolution brûlaient encore dans les esprits, cette volonté rencontra de graves résistances au sein de la nation et jusque dans le Conseil des ministres, où quelques hommes intelligents luttèrent énergiquement en faveur des idées dominantes, incomprises ou méconnues par le roi. Mais tous se brisèrent successivement contre ses convictions obstinées, et le nouveau régime, fondé sur l'individualisme absolu, appuyé des richesses de la nouvelle féodalité financière, pesa de tout son poids sur la France.

A côté de ce système démoralisateur, dont les conséquences furent des procès récents et célèbres qui achevèrent la dépopularisation du pouvoir et soulevèrent le mépris public contre la noblesse et les ordres religieux, vient se placer, comme la faute capitale du règne de Louis-Philippe, cette préoccupation incessante de l'avenir de sa famille et du soin d'assurer à sa dynastie de longues et brillantes destinées. Pour se faire pardonner cette origine, glorieuse pourtant, qui pesait à sa naissance; pour faire accepter par l'Europe cette quasi-légitimité tant raillée par la vieille aristocratie, Louis-Philippe sacrifia souvent la dignité nationale, traîna sa politique à la remorque des puissances despotiques,

abandonna des intérêts sacrés à la France, et acheta parfois trop cher ce nom de Napoléon de la paix que l'histoire lui conservera néanmoins comme un de ses plus beaux titres à la reconnaissance des peuples.

Parmi les faits qui trahirent trop ouvertement ces tendances, et qui contribuèrent le plus à la ruine de la dynastie de Juillet, doivent figurer en première ligne, dans la politique extérieure, l'abandon de la Pologne, le principe absolu de la non-intervention, la faiblesse du gouvernement dans la question d'Orient et dans celle de l'incorporation de Cracovie, l'appui donné contre les libéraux de la Suisse à la ligue du Sonderbund ; la lutte contre les glorieuses réformes de Pie IX et l'indépendance italienne, et enfin, la négociation des mariages espagnols, dans laquelle Louis-Philippe, dérogeant à son système immuable, faillit compromettre la paix du monde dans un intérêt exclusivement dynastique.

A l'intérieur, les lois répressives contre la liberté de la presse et le droit d'association, les fortifications de Paris, la corruption employée comme moyen de gouvernement à la création de majorités dévouées, la violation des lois électorales, l'exemple donné d'en haut d'un sacrifice absolu de tous les nobles instincts aux passions égoïstes et aux intérêts matériels, telles furent les causes visibles de la révolution sociale et humanitaire dont Paris vient d'inaugurer le splendide programme.

L'émeute avait été écrasée ; les lois de septembre réprimaient sévèrement les écarts de la presse, et

ces rigueurs, ces lois, qui semblaient devoir être le tombeau de la révolution, furent au contraire le berceau de la régénération du monde. Des faits, la révolution passa dans les idées... A la polémique ardente des journaux, aux luttes de la place publique, succédèrent la propagande du livre, la sage et lente élaboration des grandes théories sociales, et le courageux apostolat des disciples de Fourier et de Babœuf.

Ces théories, qui eurent d'abord à combattre l'ennemi le plus redoutable que la France ait jamais opposé aux efforts des novateurs, le ridicule, parvinrent, à force de persévérance et de dévouement, à se faire écouter; bientôt elles créèrent des revues, des journaux, où les plumes les plus brillantes, les logiciens les plus inexorables, les penseurs les plus profonds, osèrent aborder de front et résoudre les grands problèmes sociaux. La propagande prit toutes les formes pour pénétrer et enseigner les masses; l'histoire éclaira les sanglantes ténèbres de 93, dont elle grandit et poétisa la pensée en l'exagérant peut-être; le roman traça le pathétique et émouvant tableau des misères des classes souffrantes; la science popularisa, dans des livres admirables de clarté, les arcanes de l'économie politique et industrielle, et parvint à élucider aux plus humbles intelligences, ces admirables systèmes qui n'apparaissaient au peuple que comme de ridicules et monstrueuses utopies.

Chacun apporta sa pierre : le monument s'éleva lentement, avec ordre et symétrie, derrière les murs lézardés et croulants de la vieille citadelle du pouvoir représentatif, et un jour, lorsqu'elle vint à tomber en poussière sous l'effort timide des ar-

chitectes inhabiles qui espéraient la fortifier pour s'y défendre plus tard, le nouvel édifice social apparut, achevé et splendide, aux regards tristes et surpris des imprudents réformateurs.

Achevons cette revue rétrospective par la constatation d'un fait qui est le point culminant, la clef de voûte du principe que nous avons posé. Ce fait, immense événement, montre la main de Dieu bénissant la révolution, et sanctifiant ainsi cette nouvelle conquête de l'humanité.

Le gouvernement français, dans sa politique si tortueuse au fond, malgré son austérité et sa loyauté apparentes, tout en tendant à l'Autriche une main humblement amie, cherchait à contre-balancer et à miner sourdement ce despotisme séculaire.

Grégoire XVI était sur son déclin, la vacance du saint-siége paraissait prochaine; M. Rossi, savant illustre et diplomate habile, est envoyé à Rome.

Le 6 juin 1846, Grégoire descend dans la tombe, l'influence française l'emporte au conclave, et Jean Mastaï, évêque d'Imola, est porté au trône pontifical.

Quel triomphe pour le gouvernement de Juillet! Pie IX va marcher dans ses voies, et la politique du saint-siége, inféodée à la France, lui donnera un allié fidèle, armé d'une force et d'une autorité toute-puissantes : beau rêve! mais quel lendemain, et quelle triste déception!

On a cru faire un pape, et on a suscité un apôtre. Dieu a soufflé son esprit sur son vicaire en lui ceignant la tiare, et la France recule, épouvantée de

son œuvre, devant le cri d'indépendance parti du Vatican, et que les échos de la ville éternelle font retentir jusqu'aux extrémités de la terre !

Admirables décrets de la Providence ! Ainsi est réalisée la divine promesse du martyr du Golgotha, le règne de la démocratie chrétienne commence, et la paix et la liberté, ces vierges divines, descendent à la voix de Dieu sur l'humanité affranchie !

II

Descendons des hautes régions où nous a conduit l'appréciation philosophique des causes morales de la nouvelle révolution française, et entrons dans le domaine des faits matériels qui en ont été le prétexte. Là encore, et dans l'inanité de ce prétexte, nous trouvons la Providence se jouant de quelques ambitieux et faisant servir leur égoïsme à l'accomplissement de ses décrets éternels.

Un proverbe espagnol, plein de la plus haute philosophie, est formulé ainsi : « *Ce que l'homme commence pour lui, Dieu l'achève pour ses desseins.* » Dans ce proverbe est toute l'histoire de la révolution de 1848.

Les faits des huit années du ministère Guizot sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, et, pour faire connaître les motifs de la manifestation réformiste et de l'insurrection qui en a

été la suite, il nous suffit de remonter à la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne.

Le gouvernement avait mis dans la bouche du roi des paroles d'une portée dangereuse, et qui sont devenues à jamais mémorables par les événements qu'elles ont fait naître.

Les voici :

Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je consacre avec dévouement au service de la France, au soin de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur, tout ce que Dieu m'a donné et me conserve encore d'activité et de force. *Au milieu des agitations que fomentent des passions ennemies ou aveugles*, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons, dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'Etat, les moyens assurés de surmonter tous les obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la Charte, l'ordre social, et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, selon la Charte, les libertés publiques et tous leurs développements. Nous transmettrons intact, aux générations qui viendront après nous, le dépôt qui nous est confié ; et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres.

Les mots soulignés dans le paragraphe qui précède contiennent, en germe, la révolution du 24 février. Cependant, ils ne produisirent pas une vive sensation sur la chambre, et passèrent presque inaperçus au milieu des applaudissements qui couvrirent le discours royal.

Le 31 décembre, Madame Adelaïde, sœur du roi, son amie et son conseil dans les circonstances difficiles, mourut aux Tuileries presque subitement. Ce fut, pour le vieux monarque, un coup terrible et une perte irréparable. Peut-être, à ce

moment, dût-il éprouver quelque pressentiment sinistre en voyant descendre au tombeau cette moitié de lui-même, qui semblait emporter avec elle la fortune de sa maison; car sa douleur fut amère et profonde. Quelques jours après ce grand malheur, il reçut une lettre du roi Léopold; après l'avoir lue, il se dirigea vers l'appartement qu'avait occupé sa sœur. Arrivé près de la porte, il s'arrêta tout à coup, puis il éclata en sanglots. Il ne pouvait s'accoutumer à l'idée de cette cruelle séparation.

L'année 1848 s'ouvrit sous d'heureux auspices; Abd-el-Kader, épuisé, vaincu, poursuivi par l'armée marocaine, fit sa soumission à la France, abandonnant à ses armes victorieuses cette terre d'Afrique dont la possession avait coûté jusqu'alors tant de sang et d'argent. Il fut enfermé au Fort Lamalgue, où il attend encore que la République tienne envers lui la promesse du duc d'Aumale.

Le 3 janvier, la commission de l'adresse fut nommée presque sans discussion. Elle se composait exclusivement de députés conservateurs. L'opposition s'abstint; elle réservait ses forces pour la discussion du projet.

Un grand scandale, révélé au pays, le 9 janvier, par la plainte du receveur de Corbeil, M. Petit,

vint fournir une arme puissante à l'opposition, en montrant quelle vénalité présidait à la nomination des fonctionnaires publics, et en déroulant un vaste système de corruption, qui s'exerçait jusque dans le cabinet du ministre et avec son autorisation.

La discussion de l'adresse à la chambre des pairs commença le 10 janvier et dura six jours.

Malgré les discours de M. de Boissy, l'un des plus fougueux orateurs de la chambre, et les violences de M. d'Alton-Shée, l'adresse fut adoptée avec l'insertion additionnelle de deux paragraphes de sympathie à la Pologne et à Pie IX. C'était un léger échec pour le cabinet, qui put se consoler en voyant sanctionner par la pairie, en dépit des efforts de M. de Boissy, une paraphrase du discours du trône contre les banquets réformistes.

Le 19 janvier, l'agitation sourde qu'avait fait naître, depuis quelques jours, les commentaires de la presse et de l'opposition sur le fameux paragraphe, commence à se manifester au grand jour. Un banquet projeté au 12e arrondissement est interdit par M. le ministre Duchatel et par le préfet de police qui fait occuper par des troupes la maison, rue Pascal, où le banquet devait avoir lieu.

Le 21 janvier, une discussion très-vive s'engage



Armand Marrast.

à la chambre sur les scandales de l'affaire Petit; M. Odilon-Barrot interpelle avec énergie le ministère sur ce honteux trafic et sur cette immorale connivence qui appelle, selon ses propres paroles, « ou une éclatante réparation, ou une solennelle expiation. »

M. Guizot défend le cabinet dans une éloquente improvisation; il fait un appel au parti conservateur, et se déclare prêt à abandonner le ministère, si le moindre symptôme vient trahir quelque affaiblissement dans le pouvoir qui le soutient. Son discours obtient un brillant succès, on s'empresse autour de lui, on le félicite, et la chambre passe à l'ordre du jour, en repoussant l'amendement de M. Lherbette et celui de M. Darblay qui contenait ce blâme sévère : « *La Chambre, affligée et mécontente, clôt les débats et passe à l'ordre du jour.* »

C'est le lendemain de cette importante séance que la Chambre aborde enfin la discussion du projet d'adresse au roi, en réponse au discours d'ouverture.

Voici le projet d'adresse :

Sire,

Depuis notre dernière session, une heureuse récolte a dissipé les craintes et soulagé les maux qui pesaient sur notre patrie. La France, par son courage, méritait cette faveur du Ciel; jamais, dans de telles circonstances, l'ordre public n'avait été si généralement maintenu. Les populations ont compris que la liberté des transactions était le plus sûr remède à leurs souffrances. Le zèle inépuisable de la charité privée a fécondé les sacrifices de la fortune publique. Notre commerce s'est garanti, par sa prudence, sinon de pénibles atteintes, du moins

des calamités qui ont frappé d'autres Etats. Nous nous félicitons, avec Votre Majesté, de toucher au terme de ces épreuves, dont le souvenir nous restera comme une expérience rassurante et un salutaire avertissement.

Notre concours vous est assuré pour mener à fin les grands travaux publics que nous avons entrepris ; il importe à la puissance et à la prospérité du pays, au développement de notre industrie et aux progrès de notre agriculture que cette grande œuvre s'accomplisse. Mais, tout en continuant à lui consacrer de suffisantes ressources, nous veillerons avec une économie de plus en plus sévère à maintenir dans nos budgets les prévisions sur lesquelles repose l'avenir de nos finances, et à rétablir enfin un équilibre complet et réel dans les recettes et les dépenses, première condition de la force et de la sécurité d'un Etat.

Le projet de loi qui nous est proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres dans la mesure compatible avec la situation de nos finances, sera l'objet de notre sollicitude et de nos sérieuses méditations.

Nous espérons que cette session sera remplie par d'utiles et importants travaux. Déjà des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douane, sont soumis à nos délibérations ; vous nous annoncez d'autres projets sur diverses matières non moins dignes d'examen : sur les biens communaux, sur le régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargnes au soulagement des ouvriers dans leur vieillesse.

Nous nous associerons au vœu de Votre Majesté, en cherchant constamment à adoucir le sort de ceux dont le travail est l'unique ressource. Nous devons à la fois les prémunir avec fermeté contre les déceptions de dangereuses utopies, et leur procurer toutes les améliorations matérielles et morales qu'il est en notre pouvoir de réaliser.

Les rapports de votre gouvernement avec toutes les puissances étrangères vous donnent la confiance que la paix du monde est assurée ; comme vous, sire, nous espérons que les progrès de la civilisation et de la liberté s'accompliront partout, sans altérer ni l'ordre intérieur, ni l'indépendance, ni les bonnes intentions des Etats. Nos sympathies et nos vœux suivent ces souverains et ces peuples italiens qui marchent de concert dans cette voie nouvelle avec une prévoyante sagesse, dont l'auguste chef de la chrétienté leur a donné le touchant et magnanime exemple.

La guerre civile a éclaté chez un peuple voisin et ami ; votre gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie, pour lui offrir une médiation bien-

veillante. La Suisse reconnaîtra, nous l'espérons, que c'est par le respect des droits de tous, et par le maintien des bases fondamentales de la confédération helvétique qu'elle peut assurer son bonheur et conserver les conditions de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir.

Fidèle à la cause d'un peuple généreux, la France rappelle à l'Europe les droits de la nationalité polonaise, si hautement stipulés par les traités.

La Chambre espère que les mesures adoptées par notre gouvernement, d'accord avec le gouvernement de la reine de la Grande-Bretagne, rétabliront enfin nos relations commerciales sur les bords de la Plata.

Nous recueillons en Algérie les fruits de notre persévérance, de l'infatigable dévouement de nos soldats et d'une guerre glorieusement conduite par un chef illustre ; le plus redoutable adversaire de notre puissance a fait sa soumission. Cet événement, qui promet à la France l'allégement prochain d'une partie de ses charges, prépare une ère nouvelle à nos établissements d'Afrique. Votre fils bien-aimé s'acquittera dignement, nous en avons la confiance, de sa grande et difficile mission. Sous la direction de votre gouvernement, il consolidera notre domination par une administration régulière et vigilante. C'est aux bienfaits de la paix à maintenir la conquête de cette terre devenue française par la force de nos armes.

Sire, en vous dévouant au service de notre patrie, avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous : comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre.

Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique, éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstacles, et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions ; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre Charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent, comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir, l'alliance de l'ordre et de la liberté.

Cette séance n'a de remarquable que la perte

que fait le ministère de deux de ses membres du parti conservateur, MM. Berville et Desmousseaux de Givré, qui, depuis longtemps déjà, étaient en dissentiment avec le cabinet. Cette séparation, expliquée par un discours émouvant de ce dernier député, produit sur l'assemblée une vive impression.

Néanmoins la discussion des premiers paragraphes se traîne longuement, sans animation et sans incident notable pendant les séances des 24, 25, 26, 27, 28 et 29 janvier; la rédaction du gouvernement est acceptée à peu près sans modification. Seulement, M. de Tocqueville profite de la phrase relative au sort des classes ouvrières, pour tracer un sombre tableau de la démoralisation profonde à laquelle la société tout entière est en proie; il déplore l'extinction du patriotisme, l'altération des mœurs politiques, et prononce ces paroles remarquables et prophétiques :

Le mal n'est pas moins grand dans les classes inférieures que dans la classe moyenne. Les masses n'ont plus d'opinions politiques, mais *elles ont des passions sociales;* elles travaillent non plus à renverser un ministère, une dynastie, mais la société tout entière. Je crois qu'à l'heure qu'il est nous nous endormons sur un volcan!

A qui la faute? Au gouvernement, au ministère, qui pour les besoins du pouvoir, a fait un si triste abus des influences, a spéculé sur les petits intérêts, sur les passions égoïstes! Et cependant je ne croyais pas, je ne soupçonnais même pas ce que nous a révélé une discussion récente (qu'eût dit M. de Tocqueville s'il eût pu prévoir les révélations du lendemain?), que l'exemple pourrait partir du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères, lui que je croyais, plus que tout autre, avec la hauteur de son caractère, devoir se tenir en dehors des choses de ce genre! A-t-on agi, malgré vous, contre vos intentions, M. le ministre, pourquoi gardez-vous le coupable (M. Génie, secrétaire de M. Guizot) auprès de vous?

Mais admettons que le mal ne soit pas le fait du ministère; il n'en faut pas moins songer à le combattre. Quelle fut de tout temps la grande cause des révolutions? *C'est que les classes qui gouvernaient sont de-*

venues indignes du pouvoir! Ne sentez-vous pas que le sol tremble en Europe et que la tempête est à l'horizon? Vous laisserez-vous prévenir par elle? Le danger est grand, sachez le conjurer, et pour cela changez l'esprit du gouvernement, *car cet esprit vous conduit à l'abîme!*

Arrêtons-nous un instant sur ces paroles : M. de Tocqueville, un des esprits les plus éminents de l'époque, un de ceux que nous voudrions voir, pionnier intelligent et intrépide, jalonner l'avenir des sociétés nouvelles, a jugé le mouvement social au point de vue étroit et vulgaire du monde dans lequel il vit; il n'a compris qu'une partie de la question, et prend, pour le but, ce qui n'est que le moyen.

Les disciples de Fourier diraient, avec raison, que M. de Tocqueville est *simpliste*.

Comme le prophète Jérémie, il tourne en criant: Malheur! sous les murs de Jérusalem; mais il ne voit que la ruine et la destruction, et n'aperçoit pas à l'horizon les tours radieuses de la Jérusalem céleste.

Certes, ce qu'il signale est vrai, du moins ce que nous avons cité; la maladie existe : mais ce n'est pas le mal qui désorganise et qui tue, c'est la douloureuse transformation de la chrysalide hideuse, d'où va sortir, libre et joyeux, le papillon aux ailes brillantes, pour voltiger au milieu des fleurs dans une atmosphère tiède et parfumée.

Cet égoïsme des intérêts privés, qu'il accuse dans la première partie de son discours, ce n'est pas, comme il le dit, sur les masses que s'exerce sa délétère influence, c'est sur les classes moyennes

et élevées de la société, celles qui possèdent, qui jouissent et qui gouvernent.

Les mœurs politiques s'altèrent, dit-il, le patriotisme s'éteint; oui, mais pour faire place, non pas au sentiment de l'intérêt local, de la famille, de l'individu, mais aux lois sacrées de la fraternité humaine et de la solidarité universelle.

Les masses travaillent à renverser la société tout entière : oui, mais pour édifier sur les ruines de cet ordre social, que vous déclarez corrompu et gangrené jusqu'au cœur, un autre ordre social basé sur la liberté et sur l'équitable répartition des richesses produites par le concours des trois éléments créateurs, le capital, l'intelligence et le travail !

Peut-être M. de Tocqueville a-t-il compris aujourd'hui ces grandes vérités échappées par hasard à sa noble intelligence, et peut-être maintenant est-il un des plus ardents parmi les ouvriers occupés à leur réalisation morale et matérielle !

Son discours mit la Chambre des députés dans une grande agitation, à laquelle M. Em. de Girardin ajouta encore lorsqu'il vint, le lendemain, jeter à la face du garde des sceaux de France, M. Hébert, la plus grave et la plus énergique des accusations.

La situation du ministère devenait plus difficile de jour en jour; la discussion sur la politique intérieure avait mis à nu de coupables complaisances, des pratiques honteuses et avilissantes pour le pou-

voir, et avait fait aux ministres une position à peu près analogue à celle d'un criminel devant la Cour d'assises. Il est permis de dire que cette discussion de l'adresse fut pour le ministère Guizot un véritable procès politique auquel rien n'a manqué, ni le réquisitoire du ministère public, ni les charges accablantes des témoins, ni, nous devons le reconnaître, la défense la plus brillante.

Le vote sur le 5e paragraphe, relatif à la politique extérieure, mit en présence toutes les forces des deux partis. M. de Lamartine ouvrit l'attaque par cet admirable discours sur les affaires d'Italie que toute l'Europe connaît et qui fut suivi d'un long mouvement. La réponse de M. Guizot à ce foudroyant exposé fut un des plus beaux triomphes de ce grand orateur. Jamais il n'avait plus magnifiquement expliqué le système politique de la France, jamais il ne s'était élevé à cette hauteur de raison, de logique et de sens droit et inflexible. Le surlendemain, 31 janvier, c'était le tour de M. Thiers, qui vint formuler son accusation dans un discours plein de sympathie pour la cause de l'indépendance italienne, mais où l'homme d'Etat, le ministre en expectative, se dissimulait assez mal sous les timides hardiesses de l'orateur de l'opposition. M. Guizot put donc accepter comme siennes les théories de M. Thiers et éluder complétement l'accusation. M. Odilon-Barrot, le voyant s'échapper ainsi par la tangente et se soustraire si habilement à l'embarrassante solution des questions relatives aux éventualités de l'intervention en Italie, crut devoir les

préciser et les poser avec l'inexorable rigueur qui lui est habituelle ; mais la majorité dévouée l'interrompit par les cris : Aux voix ! aux voix ! et le paragraphe 5 fut voté sans aucun changement à la rédaction de la commission.

Le discours de M. Thiers fut trouvé pâle et insuffisant par l'opposition. Le *Journal des Débats* en fit cet éloge très-compromettant pour l'orateur, qui, selon la feuille officielle,

au lieu de parler le langage des *passions aveugles*, s'était contenté d'être au contraire très-sage et très-raisonnable, et de parler le langage de la raison, qui perçait, malgré lui, à travers ses critiques embarrassées.

Aussi M. Thiers crut-il devoir se relever aux yeux de son parti dans la discussion sur les affaires de la Suisse, par un discours très-violent où nous remarquons ces paroles qui font pressentir les dispositions de l'orateur homme d'Etat, dans la lutte suprême qui va s'ouvrir entre l'opposition et le cabinet :

..... Je suis du parti de la révolution, je veux qu'elle soit dans des mains modérées ; mais quand le gouvernement sortira des mains modérées, je ne déserterai pas pour cela le parti de la révolution.

Le vote du 6e paragraphe, relatif aux affaires de la Suisse, constate, malgré l'impression produite par le discours de M. Thiers, l'inébranlable majorité acquise au ministère.

Pendant les débats de l'adresse à la Chambre, l'agitation fait des progrès dans Paris, on persiste dans le projet de banquet réformiste du 12e arrondissement ; et les étudiants, au nombre de huit à

neuf cents, se rendent en corps à la Chambre des députés pour présenter une pétition demandant la réouverture des cours de MM. Mickiewitz, Quinet et Michelet, frappés d'interdit par le ministre de l'intérieur. Le texte de cette pétition est digne et mesuré, mais énergique. M. Crémieux, prévenu de l'arrivée de la colonne, sort de la Chambre pour la recevoir des mains des étudiants, qui l'accueillent par de nombreux *vivat*, lui remettent leur requête et se retirent avec calme.

Le 4 février, on reçoit à Paris l'importante nouvelle du triomphe de l'insurrection des Deux-Siciles, et le texte de la Constitution accordée par Ferdinand II, le 25 janvier.

Le même jour la Chambre vote cet éternel paragraphe de stérile sympathie de la France pour la Pologne, c'est le 7e du projet. Aucune discussion ne signale ce vote, mais il est l'occasion d'interpellations virulentes adressées au cabinet sur l'expulsion du comte Bakounine et le refus d'autorisation du banquet offert au prince Czartoriski. On accuse le gouvernement d'avoir fait, par cette expulsion, une lâche concession aux exigences de sa politique avec la Russie. Ces reproches sont fondés et le ministère se défend mal.

Les paragraphes 8 et 9, relatifs à l'Algérie, font naître plusieurs incidents. M. Lherbette s'élève avec force contre la nomination du duc d'Aumale

au poste important de gouverneur de l'Algérie. Il fait à la Chambre une vive allocution sur les dangers de l'omnipotence de la famille royale; mais il est fréquemment interrompu, et sa voix est étouffée par les réclamations et les murmures des centres, inféodés, avec le ministère, aux intérêts dynastiques de la maison d'Orléans. M. le maréchal Bugeaud prononce un excellent discours, d'une éloquence abrupte, pleine d'originalité et de bon sens pratique, sur l'avenir et l'administration de la colonie.

La convention avec Abd-el-Kader est l'objet d'un long débat qui se termine par la promesse formelle de M. Guizot, de tenir vis-à-vis de l'illustre captif les engagements de la France.

Les paragraphes 8 et 9 sont votés.

L'ordre de la discussion appelle le 10e paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu :

Sire, en vous dévouant au service de la patrie avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. *Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles* tomberont devant la raison publique éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'Etat surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre Charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent, comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir, l'alliance de l'ordre et de la liberté.

Nous voici arrivés au moment solennel de cette grande lutte parlementaire qui, commençant par une protestation, a fini par une république, et dans laquelle, croyant renverser un ministère, l'opposition française a été l'instrument AVEUGLE et providentiel du renversement d'une dynastie.

La séance du 7 février s'ouvre par une attaque, très-franche et très-hardie, de M. Duvergier de Hauranne. Il reproche au ministère l'exhumation tardive de cette loi de 1790, qui, appliquée plus tôt, rendait inutile la loi de 1834 contre les associations. Il fait ressortir les contradictions flagrantes du pouvoir, qui

trouve les banquets chose excellente quand il s'agit, au moment d'élections générales, de gagner, par des promesses trompeuses, des électeurs qu'on n'a pu gagner autrement, et qui les trouve détestables quand ils ont pour objet d'apprendre aux électeurs qu'ils n'ont plus rien à attendre de ces promesses;

puis, touchant le toast au roi, il déclare une telle prétention *servile,* lorsque cinquante-huit ans se sont écoulés depuis la première révolution, et dix-huit ans après la révolution de juillet.

Ce discours de M. Duvergier de Hauranne peut être considéré comme le manifeste de l'opposition réformiste : il se termine par les phrases suivantes, qui résument les accusations portées contre le ministère, et qui renferment un sens profond, auquel les événements sont venus donner une terrible sanction :

La situation est grave, et il importe que nous nous disions les uns aux autres ce que nous avons sur le cœur. Vous dites que nous

sommes animés de passions ennemies et aveugles; nous disons, nous, que vous vous appuyez sur des passions basses et cupides pour satisfaire votre esprit de domination. Vous nous accusez d'agir, de troubler le pays dans l'intérêt de nos ambitions et de nos amours-propres; nous vous accusons de le corrompre pour vous perpétuer au pouvoir. Vous nous accusez de donner de la force aux partis extrêmes par nos paroles; nous vous accusons de donner par vos actions, aux partis extrêmes, le levier qui leur manque.

De ces deux accusations, laquelle est fausse? Ce n'est ni votre majorité, ni notre minorité qui peut le dire. Qui le dira donc? le pays!

Le pays a prononcé : elles étaient vraies toutes les deux. L'opposition agitait la France pour renverser le ministère au profit d'intérêts individuels, le ministère corrompait le pays et violait les lois dans un intérêt de domination et de dynastie !

M. Duvergier de Hauranne. Le pays se dégage des liens honteux dont vous l'avez chargé. Plus les hommes se rapprochent, se serrent, plus la véritable opinion se forme et s'éclaire, et c'est là ce qui nous explique les sentiments du ministère à l'égard des banquets. Les banquets rapprochent les hommes, et voilà pourquoi le ministère veut avoir le droit de les supprimer; mais qu'il essaye donc de le faire par une loi et non par un ukase ministériel. Osez proposer une loi; prouvez ainsi qu'à l'intérieur comme au dehors votre politique est contre-révolutionnaire; ayez au moins ce courage : nous verrons si votre majorité vous suivra jusque-là.

Quant à nous, sachez-le bien, nous continuerons à opposer la pression des opinions publiques à la pression des intérêts privés, le bruit des banquets et de nos manifestations aux murmures de la séduction, l'agitation à la corruption.

En présence de ce qui se passe, il est permis de se demander si les bons citoyens qui luttent pour la constitution seront *assez forts pour vaincre la contre-révolution en contenant la révolution !*

Avis de l'expérience humaine, menaces, pressentiments, voix prophétiques, rien, on le voit, n'a manqué au gouvernement de Juillet pour l'arrêter



Louis Blanc.

au bord de l'abîme ; mais son heure était venue, et son dernier triomphe devait être la cause de sa ruine.

Et déjà, par une sorte de prévision sinistre, l'opposition, au moment de précipiter des hauteurs du pouvoir M. Guizot, cet homme si éminent et si fort, se demandait, avec tristesse, si tout ne serait pas entraîné dans sa chute !

Dans cette première séance, M. Quesnault défendit le gouvernement avec plus de conviction que de prudence, et la république lui pardonnera difficilement cette phrase :

Si tous les citoyens, et même *ceux qui ne le sont pas,* avaient le droit de se réunir, qui peut affirmer qu'on ne verrait pas se renouveler les malheurs que nous avons eu à regretter ? qui peut prévoir ce qui sortirait de ces assemblées ?

M. Marie soutint avec habileté la légalité des banquets, fit sa profession de foi de radicalisme, repoussa hautement toute solidarité avec les principes communistes, et réclama la souveraineté nationale dans toute son étendue, dans les faits et dans les actes, et basée sur l'égalité des droits. Un champion dévoué du ministère, M. Roulland, prit la parole après lui : son discours tout entier fut une diatribe railleuse contre les banquets et l'agitation réformiste ; il le termina par une concession vague à l'esprit public, admettant l'éventualité possible de quelques réformes.

M. Crémieux se leva pour justifier l'agitation réformiste ; il rappela, dans une improvisation rapide et brillante, le mauvais vouloir du ministère à l'égard

des réformes; montra le banquet de Rouen, calme et digne, comptant parmi les souscripteurs neuf cents électeurs et un grand nombre d'éligibles; renouvela le souvenir du banquet de Lisieux; énuméra les fautes du ministère, et conclut en se prononçant avec énergie contre le paragraphe, qu'il considérait comme un vote de censure pour cent députés.

Dans la séance du 8 février, la discussion s'anime : M. Léon de Malleville développe, avec talent, le manifeste de M. Duvergier de Hauranne; jette en passant, à M. Quesnault, un reproche plein de sanglante ironie, une flétrissure à M. Guizot, une raillerie à M. Dupin, l'expression du plus profond mépris au *Journal des Débats*, et fait, des matières traitées dans les banquets, le thème d'une critique acerbe de la corruption et des abus du pouvoir. M. Duchatel entre en lice après lui, et défend, par la citation d'exemples nombreux, le droit légal du gouvernement à interdire les banquets, qu'il attaque violemment comme révélant des tendances subversives et des passions ennemies.

La séance est tumultueuse au plus haut degré, de nombreuses et vives interruptions arrêtent à chaque phrase M. Duchatel; M. de Lesseps est rappelé à l'ordre, et une voix s'écrie : *C'est du Charles X tout pur*. M. Odilon-Barrot monte à la tribune : il oppose, à l'interdit jeté par le cabinet actuel sur les banquets, la tolérance de la restauration, en rappelant qu'à la veille de la révolution de juillet, l'ancien gouvernement laissait s'assembler librement toute l'opposition d'alors, unie pour relever le

gant jeté à la nation et pour proclamer le droit de résistance aux empiétements du pouvoir (1).

M. Odilon-Barrot revient ensuite sur la question de légalité, mais c'est là, on le comprend, le moindre souci du ministère, auquel l'ombre de la légalité suffit et qui, par pur respect humain, et pour ménager la pudeur de la majorité dévouée, veut seulement sauver les apparences.

Le 9 février, la discussion continue. Un certain M. Boissel, député du 12e arrondissement, s'indigne de la mise en suspicion de la population qu'il représente; ces protestations, cette confiance, exprimée avec tant de bonhomie, et auxquelles les faits sont venus donner un si éclatant démenti, doivent être aujourd'hui un vif remords pour M. Boissel. M. Hébert, ce Tartufe de justice, comme le nomme M. de Girardin, occupe à son tour la tribune, où il vient, ainsi que le lui reproche M. Feuilhade-Chauvin, donner aux lois qu'il doit faire respecter, une interprétation fausse et mensongère. Son discours, aussi passionné que maladroit, est combattu avec énergie, et victorieusement réfuté par MM. Odilon-Barrot, Duvergier de Hauranne, Feuilhade-Chauvin et Ledru-Rollin.

Cette séance, désastreuse pour le ministère, au point de vue de l'effet moral, se termine au milieu d'un tumulte inouï.

(1) Les circonstances sont les mêmes, et l'on comprend, qu'instruit par cet exemple et par ses conséquences, le gouvernement de Juillet se soit peu soucié de l'imiter. La citation de M. Barrot est au moins naïve.

Il serait superflu d'analyser les deux dernières séances du 10 et du 11 février, qui ont terminé la discussion du 10e paragraphe. Il est bien évident que la cause du ministère est perdue. M. Hébert lui a donné le coup de grâce, et comme l'a dit M. Darblay, à l'ouverture de la séance du 10, en appréciant la conduite du gouvernement avec une rare loyauté : *Il n'a plus d'autre alternative que de résister ou de céder, il a perdu la force qui persuade et la raison qui entraîne!*

C'est en vain que M. Duchatel, avec sa polémique intelligente et son insinuante logique, que M. Guizot, avec l'élévation de son talent et l'autorité de sa parole, s'efforcent de soutenir une lutte désormais impossible, la majorité leur reste, mais l'opinion publique les condamne, et le vote qu'ils sollicitent, et qu'ils obtiendront, sera l'arrêt qui les tue.

La séance du 11, surtout, où l'opposition en masse, victorieuse dans sa défaite, a déserté le champ de bataille, a été décisive. M. Desmousseaux de Givré, que le cabinet compta si longtemps dans les rangs de sa majorité, vint, au moment suprême, se placer vis-à-vis des ministres, comme le spectre du cinquième acte de Don Juan, les suppliant de renoncer au fatal paragraphe; mais il ne trouva qu'une volonté inflexible, et, après un discours de M. de Lamartine, discours plein de patriotisme, de noblesse et de grandeur, le parti conservateur vota aveuglément, seul et sans opposition, la révolution du 24 février.

Toutefois, le vote sur la fin du paragraphe restait à discuter. Quelques membres de la majorité,

avertis par de sourdes rumeurs, par l'agitation qui se manifestait dans Paris, par ces bruits mystérieux de l'air, qui sont comme le vent des révolutions, commençaient à éprouver de vagues mais fiévreuses inquiétudes. Un des plus fermes conservateurs, M. Sallandrouze, obéissant sans doute à l'un de ces présages, présenta un amendement qui inscrivait au programme ministériel la réforme parlementaire. Moins importante que la réforme électorale, l'espérance de cette réforme eût été jetée en pâture au Cerbère de l'opposition, pour détourner, s'il en était temps encore, le coup qui menaçait le ministère; mais M. Guizot, inébranlable dans ses convictions et dans sa fière attitude, ne daigna même pas condescendre à engager l'avenir, quelque éloigné qu'il fût, et repoussa toute transaction.

L'adresse fut donc votée telle que la commission conservatrice l'avait rédigée; trois membres de l'opposition protestèrent seuls au nom de la France contre la violation d'un de ses droits les plus sacrés.

Le 13 février, on lisait dans les journaux l'article suivant, premier manifeste de la révolution qui va s'accomplir :

Une réunion de plus de cent députés, appartenant aux diverses fractions de l'opposition, a eu lieu ce matin pour décider en commun quelle ligne de conduite il convient de suivre après le vote du dernier paragraphe de l'adresse.

La réunion s'est d'abord occupée de la situation politique que lui fait ce paragraphe. Elle a reconnu que l'adresse, telle qu'elle a été votée, constitue de la part de la majorité une violation flagrante, audacieuse, des droits de la minorité; et que le ministère, en entraînant son parti dans un acte aussi exorbitant, a tout à la fois méconnu un

des principes les plus sacrés de la constitution, violé dans la personne de leurs représentants un des droits essentiels des citoyens, et, par une mesure de salut ministériel, jeté dans le pays de funestes ferments de division et de désordre.

Dans de telles circonstances, il lui a paru que ses devoirs devenaient plus graves, plus impérieux, et qu'au milieu des événements qui agitent l'Europe et préoccupent la France, il ne lui était pas permis d'abandonner un seul instant la garde et la défense des intérêts nationaux. L'opposition restera à son poste, pour surveiller et combattre incessamment la politique contre-révolutionnaire, dont les témérités inquiètent aujourd'hui le pays tout entier.

Quant au droit de réunion des citoyens, droit que le ministère prétend subordonner à son bon plaisir et confisquer à son profit, l'assemblée, unanimement convaincue que ce droit, inhérent à toute constitution libre, est d'ailleurs formellement établi par nos lois, a résolu d'en poursuivre le maintien et la consécration par tous les moyens légaux et constitutionnels. En conséquence, une commission a été nommée pour s'entendre avec le comité des électeurs de Paris, et pour régler de concert le concours des députés au banquet qui se prépare à titre de protestation contre les prétentions de l'arbitraire. Cette décision a été prise sans préjudice des appels que, sous d'autres formes, les députés de l'opposition se réservent d'adresser au corps électoral et à l'opinion publique.

La réunion, enfin, a pensé que le cabinet, en dénaturant le véritable caractère du discours de la couronne et de l'adresse pour en faire un acte attentatoire aux droits du député, mettait l'opposition dans la nécessité d'exprimer en toute occasion sa réprobation contre un tel excès de pouvoir. Elle a donc résolu, à l'unanimité, qu'aucun de ses membres, même ceux que le sort désignerait pour la grande députation, ne participerait à la présentation de l'adresse.

Cette déclaration eut dans Paris toute la portée d'un événement. Le même jour M. Em. de Girardin, Cassandre intelligent de cette révolution, envoyait à la Chambre sa démission, conçue en ces termes :

Monsieur le président,

Entre une majorité intolérante et une minorité inconséquente, il

n'y a pas de place pour qui ne comprend pas le pouvoir sans l'initiative et le progrès, l'opposition sans la vigueur et la logique.

Je vous donne ma démission; j'attendrai les élections générales.

J'ai l'honneur, etc.

E. de Girardin.

Dans cette lettre, et dans le remarquable article de *la Presse* (14 février) qui en est l'indispensable corollaire, M. Em. de Girardin condamne sévèrement les deux partis, et conclut par ces lignes si significatives :

..... Sur la pente où l'opposition paraît vouloir se placer, qui peut prévoir où elle s'arrêtera entre ces deux écueils :

Le ridicule de manifestations impuissantes;

La résistance violente à une légalité douteuse?

Quand le pouvoir est aux mains de ministres plus téméraires que fermes, pour allumer une révolution *il suffit de la capsule d'une baïonnette intelligente.*

L'opposition n'a évité aucun de ces écueils, elle les a heurtés tous deux, et s'y est brisée!

Le 15 février, l'agitation produite par l'annonce officielle du banquet prend un caractère de gravité alarmant; le ministère commence à concevoir des inquiétudes, trahies par le *Journal des Débats* dans l'article suivant, démenti formel à la fière attitude de M. Guizot devant la Chambre :

La question de la réforme sera discutée à fond et *vidée* dans le cours de la législature actuelle;

Ce n'est pas de bonne foi que l'on dispute aujourd'hui sur le sens et la portée de ce langage;

Non-seulement la question sera résolue, mais la solution qu'elle recevra n'est pas douteuse; cette solution sera conforme au vœu qui a prévalu dans la discussion de l'adresse et qui paraît être décidément celui de la majorité conservatrice;

La réforme s'accomplira donc;

Cette grande question est décidée en principe;

Désormais, il n'y a plus matière à discussion, il n'y a plus de prétexte aux violences qui ont agité le pays;

Il n'y a plus de prétexte à l'agitation dont nous avons eu le triste spectacle;

Que l'agitation cesse donc avec tous ses maux et tous ses périls;

Que le pays tout entier revienne au calme et à la confiance.

Cette concession tardive est repoussée par l'opposition, qui, dédaigneuse et inflexible à son tour, répond ces mots célèbres, qui accueillirent en juillet 1830, le retrait des ordonnances et l'abdication de Charles X : IL EST TROP TARD ! Nous les entendrons encore dans des circonstances semblables.

---

16 *février*. — Cependant le gouvernement fait de sérieux préparatifs pour comprimer, par la force au besoin, la manifestation qui se prépare. *Le National* publie, à ce sujet, comme authentique, cette nouvelle, que confirme le journal *le Siècle* :

Nous avons parlé hier des préparatifs menaçants que fait le gouvernement pour arrêter l'exercice légitime et pacifique du droit de réunion garanti aux citoyens par nos institutions. On nous signale aujourd'hui une nouvelle mesure, trop grave pour que nous ne provoquions pas des explications précises de la part de l'autorité. Nous apprenons de source certaine que, dans la dixième légion, il a été demandé, en dehors des chefs de bataillons et des capitaines, aux sergents majors de chaque compagnie, seize ordres de service en blanc et signés, pour être déposés à la mairie et délivrés, le cas échéant, à seize hommes de confiance. On assure que des chefs de corps, instruits de cette mesure illégale, ont fait de vives réclamations à l'état-major général, et que des sergents-majors se sont refusés à donner ces blancs-seings. Il est probable que le même procédé aura été mis en usage dans les autres légions. Se préparerait-on ainsi à improviser une *fausse* garde nationale, dans une arrière-pensée qu'il est facile de pressentir ? Mais, quoi qu'on fasse, on ne parviendra pas à donner le

change au pays sur les dispositions de cette milice citoyenne que le gouvernement s'est aliénée au point de ne pas oser, depuis plusieurs années, la convoquer dans aucune solennité publique (1).

Ces mesures du gouvernement, la concentration dans Paris de toutes les forces militaires disponibles, les vastes approvisionnements de vivres et de munitions faits dans les casernes, les mouvements de l'artillerie de Vincennes, donnent aux yeux étonnés de la partie de la population étrangère à la politique, une grande importance à la manifestation réformiste, vers laquelle va se diriger l'attention exclusive de la foule.

Les préoccupations et les craintes deviennent tellement vives que les membres du Conseil municipal de Paris se réunissent et font, auprès du préfet de police, une démarche collective pour l'avertir des périls de la situation. Le silence profond gardé par la commission du banquet sur ses délibérations contribue encore à augmenter l'agitation des esprits.

Cette agitation s'étend dans les provinces, les nouvelles de Paris y sont attendues avec anxiété. On s'arrache les journaux, on commente avec vivacité les événements du jour, on accuse le cabinet, et l'on vote des adresses aux députés de l'opposition.

---

17 *février*.—Le ministère, tout en continuant ses préparatifs, dont le formidable appareil, exagéré à dessein, paraît destiné à jeter la crainte dans les rangs des députés réformistes en les chargeant

(1) Une lettre du général Carbonel a démenti ce fait; mais en en révélant un autre d'une portée non moins significative.

d'une immense responsabilité, cherche à agir sur l'opposition par l'organe de la presse, afin d'arrêter une manifestation dont la grandeur croissante commence à l'intimider.

---

18 *février*. — La commission du banquet publie une note destinée à rectifier les faux bruits et les rumeurs alarmantes qui circulent dans la population de Paris. Elle fait connaître que le banquet aura lieu irrévocablement dans les premiers jours de la semaine suivante, et certifie le caractère légal et pacifique de cette manifestation. Malgré cette réserve, on sait déjà que le jour fixé est mardi 22 février, que des pairs, un grand nombre de députés y assisteront, et que les adhésions de toutes les grandes villes qui avoisinent Paris sont parvenues à la commission directrice.

Les séances de la Chambre ne présentent depuis la discussion de l'adresse aucune espèce d'intérêt. A peine peut-on réunir un nombre de députés suffisant pour valider les votes. Tout le mouvement, toute l'agitation qui l'ont remplie ces jours derniers, ont passé à l'extérieur, dans les salons et sur les places publiques. Tous les regards sont fixés sur l'opposition, dont la résolution et le calme imposants jettent tout Paris dans une anxieuse et solennelle attente.

Ce calme et cette résolution sont plus apparents que réels : l'opposition commence à partager les in-

quiétudes du pouvoir ; déjà elle se demande, avec M. Desmousseaux de Givré, si, en combattant la contre-révolution, elle pourra contenir le torrent révolutionnaire dans les digues de la légalité et de la modération. Ses chefs s'efforcent dans ses principaux organes de conserver à la manifestation du 22, son caractère exclusivement calme et pacifique, et leur conduite trahit des hésitations, des doutes : il semble que déjà retentissent à leurs oreilles les rugissements du lion populaire qu'ils tremblent maintenant de déchaîner.

Pourtant il n'y a plus à reculer : engagés dans une voie fatale, le gouvernement par son audacieux et son insolent arbitraire, l'opposition par ses déclarations, ses appels et l'orgueilleux appareil de sa résistance, sont irrévocablement condamnés à aller jusqu'au bout, sous peine de soulever les huées de cette France qui les regarde et où le ridicule tue.

D'ailleurs, il est déjà TROP TARD : un tiers est mêlé à la lutte. Ce tiers, terrible et dangereux auxiliaire, c'est LE PEUPLE ! Ces délais l'impatientent, il a trop longtemps attendu.

Enfin, le 21 février, paraît le fameux manifeste de la commission du banquet. Voici cette pièce, qui témoigne des préoccupations et des inquiétudes qui agitent les chefs de l'opposition :

La commission générale chargée d'organiser le banquet du 12e arrondissement croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

Le ministère ayant déclaré et soutenu à la tribune que la pratique

de ce droit était soumise au bon plaisir de la police, des députés de l'opposition, des pairs de France, d'anciens députés, des membres du conseil général, des magistrats, des officiers, des sous-officiers et soldats de la garde nationale, des membres du comité central des électeurs de l'opposition, des rédacteurs de journaux de Paris, ont accepté l'invitation qui leur était faite de prendre part à la manifestation, afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire.

Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens; comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris, fidèles à leur devise de *Liberté, ordre public*, voudront en cette circonstance accomplir ce double devoir; qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation, protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence; que, dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de désordre et de tumulte :

La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permet à la population de s'agglomérer sans qu'il en résulte d'encombrement;

A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, n° 2;

Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine, et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités;

Le cortége aura en tête des officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation;

Immédiatement après les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale;

Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions;

Entre les troisième et quatrième colonnes, les jeunes gens des écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux;

Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut.

Le cortége partira à onze heures et demie, et se dirigera, par la place de la Concorde et les Champs-Elysées, vers le lieu du banquet.

La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeau ni signe extérieur; elle invite les



Ledru Rollin.

gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter sans armes; il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

La commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre; elle se confie à la présence des gardes nationaux; elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que, pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale, et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion.

Les journaux de l'opposition publient en même temps la lettre d'adhésion adressée à la commission par quatre-vingt-douze députés de l'opposition, ainsi que celle qui annonce la participation des écoles à la manifestation du lendemain.

La situation s'aggrave de moment en moment : le déploiement des forces du gouvernement est immense; l'inquiétude et l'agitation sont au comble. Les rues, les places, les boulevards sont encombrés d'une foule innombrable qui veut visiter aux Champs-Elysées le lieu choisi pour le banquet. Cependant, tout est calme encore : le bruit se répand que la manifestation recevra une solution judiciaire. Il sera dressé procès-verbal, par un commissaire de police, de la contravention, après l'entrée des convives dans la salle, et la question sera portée devant l'autorité suprême de la cour de cassation.

Telle était, en effet, l'intention réelle du gouvernement, confirmée par la proclamation du préfet de police. Cette résolution était sage et pacifique, mais

l'attitude prise par l'opposition, dans son manifeste, l'appel fait aux gardes nationaux, faussement interprété par le ministère et considéré par lui comme une convocation illégale et une violation de la loi, la renversa soudainement et décida le gouvernement à l'emploi de la force.

La nouvelle de cette détermination se répandit dans Paris et frappa l'opposition d'une sorte de stupeur. La responsabilité commençait à devenir trop lourde pour ces hommes, dont la pensée n'allait pas au delà du renversement d'un ministère, et qu'épouvantaient ces adresses, ces adhésions trop nombreuses, cette foule pressée et turbulente, obéissant à des ordres mystérieux, à des voix inconnues, et ce grondement sourd et solennel semblable au tonnerre souterrain qui précède un tremblement de terre.

Les chefs du parti se réunirent, et décidèrent que des interpellations seraient adressées à cet égard au ministre de l'intérieur, pendant la séance de la Chambre, afin que l'opposition pût, à la suite des explications de M. Duchatel, décliner cette responsabilité et sauver, vis-à-vis du pays, la honte d'une retraite.

Cette séance du Palais-Bourbon, qui devait être si orageuse, s'ouvre par la discussion d'un projet de loi sans importance, relatif à la prorogation du privilége de la banque de Bordeaux. Les bancs sont presque déserts, les figures soucieuses et mornes. La discussion se traîne péniblement au milieu des distractions inquiètes des députés, qui veulent paraître faire quelque chose, pour se dissimuler leur

inquiétude et feindre une tranquillité menteuse. Tout d'un coup, les membres de la Chambre font irruption dans la salle, à flots pressés et dans un grand tumulte, auquel succède bientôt un silence absolu.

M. Odilon-Barrot a demandé la parole :

Voici ce fragment de la séance du 21, qui appartient à l'histoire :

M. Odilon-Barrot. La Chambre se souvient qu'un débat s'est élevé à l'occasion de la discussion de l'adresse sur le droit, défendu par nous, et nié par le ministère, de se réunir, à la condition de prévenir l'autorité préalablement et d'assister à cette réunion sans tumulte et sans armes.

Cette question n'a pas été vidée. Mon opinion était qu'elle devait l'être au sein du parlement; lorsqu'une question constitutionnelle de cette gravité est posée, le droit comme le devoir du parlement est de ne pas la laisser incertaine; car c'est à lui à régler l'étendue des droits politiques des citoyens.

Cette question devait donc être vidée ici; elle ne le fut pas. Cependant, il y avait un devoir impérieux pour ceux qui soutiennent que le droit de réunion est une de ces libertés dont les citoyens ne peuvent se laisser dépouiller, sans compromettre toutes les autres; c'était de placer en présence des prétentions du gouvernement, de placer une protestation, de pratiquer ce droit de manière à ce que de leur part au moins, il n'y eût aucune concession, c'est-à-dire avec la résolution de ne s'arrêter que devant quelque obstacle invincible.

Cela avait été accepté. Nous pensions que le gouvernement, se croyant armé de lois suffisantes, se proposait de traduire devant les tribunaux ceux qui persisteraient à vouloir revendiquer le droit de réunion, et de faire ainsi juger la légalité de ce droit. Les choses se seraient ainsi passées avec calme, sans trouble.

Le public sans doute était préoccupé; il ne pouvait rester indifférent en cette circonstance, où il s'agissait du plus précieux de ses droits, car de celui-là découlent tous les autres; cependant, malgré cette profonde et légitime émotion publique, grâce au progrès de nos mœurs politiques, je ne crains pas d'affirmer que la lutte aurait été toute légale, exempte de troubles et de tout désordre. (Dénégations aux centres.) Je suis convaincu que si la politique du cabinet eût pu être atteinte par cette manifestation, l'ordre public n'aurait souffert aucune atteinte.

Il paraît qu'à des conseils de sagesse et de prudence ont succédé d'autres inspirations ; que des actes de l'autorité, à propos d'un trouble qu'on n'apaisera pas, mais qu'on pourra faire naître, semblent établir que la force doit être opposée à l'exercice tout paisible d'un droit évident. Il ne m'appartient pas en ce moment de juger l'opportunité des mesures prises par l'autorité. Je crains que ces mesures dictées, dit-on, par un intérêt d'ordre, ne soient au contraire une cause de trouble.

La manifestation, paisiblement accomplie, aurait rassuré les esprits ; on y laissera, au contraire, un germe indéfini de désordre et de perturbation. Ce sont là mes craintes sincères, profondes.

Si mes paroles pouvaient avoir quelque influence sur le pays, je lui dirais : Le premier besoin, le premier devoir pour tous est d'employer tous les moyens de prévenir les malheurs que des mesures imprudentes pourraient amener.

C'est la pensée, messieurs, que j'avais le besoin d'exprimer dans cette enceinte et devant une assemblée aussi grave. S'il peut dépendre de moi d'apaiser cette exaltation que je prévois, je le ferai de toute l'énergie de mon patriotisme. (Très-bien !)

Là, messieurs, s'arrêtent mes pouvoirs ; je n'ai rien à ajouter. C'est au ministère qu'appartient le soin de veiller à l'ordre public, c'est à lui qu'appartiendra la responsabilité de ce qui pourra arriver. (A gauche : Très-bien ! très-bien ! — Vive agitation.)

M. Duchatel, ministre de l'intérieur. La responsabilité ne porte pas seulement sur le gouvernement, elle porte sur tout le monde ; j'en trouverais au besoin la preuve dans le soin très-honorable qu'a pris M. Odilon-Barrot de prononcer les paroles que vous venez d'entendre tout à l'heure. (Mouvements divers.) Je vais dire très-nettement, très-franchement à la Chambre, quelle est l'attitude du gouvernement et le terrain sur lequel il se place. (Ecoutez ! écoutez !)

L'honorable M. Odilon-Barrot a dit que la question de savoir si le droit de réunion était absolu ou soumis à l'autorité du gouvernement avait été traitée devant la Chambre et non résolue. Il a ajouté que le gouvernement avait semblé disposé, autant qu'il dépendrait de lui, à laisser la question recevoir une solution judiciaire ; cela est vrai.

Le gouvernement aurait pu, usant d'un droit qui n'a jamais été contesté, qui dans sa conviction est incontestable, s'appuyer sur la force pour empêcher les réunions qu'il regarde comme dangereuses pour l'ordre, mais il n'a pas méconnu l'avantage de donner à la difficulté une solution judiciaire ; nous étions donc et nous sommes encore prêts à laisser arriver les choses au point où la question pourrait être judiciairement résolue.

Mais il n'est personne qui n'ait lu ce matin le manifeste publié par

tous les journaux de l'opposition. Ce manifeste appelle les citoyens, non pas à un banquet, mais à une manifestation, qui est la violation des lois les plus essentielles au maintien de l'ordre public.

On convoque les gardes nationaux à se réunir au mépris de la loi de 1831; on appelle les étudiants mineurs à abandonner les écoles pour se joindre à cette manifestation. Il est impossible, je le répète, de ne pas voir dans ce manifeste la violation des lois les plus essentielles au maintien de l'ordre dans le pays. (Vive adhésion aux centres.)

M. Lesseps. Je demande la parole.

M. Duchatel. Une telle manifestation appelait à la violation de la loi sur la garde nationale et de la loi sur les attroupements; c'est l'acte d'un gouvernement improvisé se posant en face du gouvernement légal et constitutionnel du pays. Cela ne pouvait pas être supporté par nous, et nous avons déclaré que nous ne le supporterions pas.

L'honorable préopinant nous disait tout à l'heure qu'il espérait que l'ordre ne serait pas troublé; le gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit maintenu; mais je n'ai pas la confiance qu'il ne l'eût pas été dans les circonstances où nous auraient placés les manifestations annoncées par les journaux de ce matin. (Aux centres : Très bien! — Rumeurs à gauche.)

Je me résume : nous avons maintenu jusqu'au manifeste de ce matin les choses dans l'état où les avait laissées la discussion de l'adresse; nous étions disposés à attendre que la question fût résolue judiciairement, mais nous n'avons pas voulu, et nous ne devions pas souffrir qu'un gouvernement improvisé se posât en face du gouvernement légal et constitutionnel du pays. (Aux centres : Très-bien!)

M. Odilon-Barrot. Je crains que M. le ministre de l'intérieur n'ait grandi ce dessein... (Murmures aux centres.)

A gauche. Oui! oui!

M. Odilon-Barrot. Si M. le ministre de l'intérieur s'était borné à dire qu'une manifestation solennelle, à laquelle aurait pris part un grand concours de la population, pouvait inquiéter le gouvernement, et l'inquiéter d'autant plus qu'elle serait plus régulière et plus pacifique (Interruption aux centres). nous serions les uns et les autres très-près de la vérité. (Adhésion à gauche.)

Laissons de côté quelques expressions plus ou moins convenables d'un acte que je n'avoue ni ne désavoue. (Mouvement prolongé) J'avoue très-hautement les intentions de cet acte, j'en désavoue les expressions.

Les hommes qui appellent un grand concours de peuple autour d'une manifestation politique, manqueraient à tous leurs devoirs s'ils

ne prenaient pas quelques moyens officieux sans doute, car ils n'ont pas l'autorité d'établir ou de maintenir l'ordre. (Réclamations aux centres.)

Une voix. C'est l'affaire de l'autorité.

M. Odilon-Barrot. Si nous vivions dans un pays où il ne peut y avoir de grande réunion sans qu'elle soit réglée par l'autorité, je comprendrais vos murmures ; mais dans les pays libres, où ces grandes réunions sont de l'essence même du gouvernement, il est bon qu'elles se règlent elles-mêmes : ne vous opposez donc pas à ce progrès.

Le manifeste dont vous parlez appelle autour de la manisfestation projetée les gardes nationaux sans armes. N'est-ce pas là une pensée d'ordre et de sécurité ?

Vous nous parlez d'usurpation des droits du gouvernement ; vous dites que la garde nationale avait été convoquée en armes.

Aux centres. Non ! non ! (Bruit prolongé.)

M. Odilon-Barrot. Il n'en est rien. (Bruit.) Vous poursuivez une chimère. (Violentes rumeurs aux centres.) Avez-vous pu penser un instant que le débat sur le droit de réunion pourrait laisser indifférente la garde nationale à laquelle a été confiée la garde de toutes nos libertés ?

A gauche. Très-bien ! bravo !

M. Odilon-Barrot. Non, elle devait se voir déplacée dans une manifestation toute d'ordre et de patriotisme, et je vous le répète, grâce aux progrès de nos sentiments politiques, grâce au bon sens du peuple le plus intelligent du monde, cette manisfestation eût été calme, paisible et digne. (Rumeurs aux centres.)

Maintenant, messieurs, c'est à vous qu'appartient la responsabilité de ce qui pourra arriver. (Violent tumulte aux centres ; cris : A l'ordre ! agitation prolongée.)

Vous n'avez pas voulu de l'ordre avec et par la liberté, subissez-en les conséquences.

A gauche et sur plusieurs bancs. Bravo ! bravo ! (Rumeurs aux centres ; bruit.)

M. Duchatel, ministre de l'intérieur. Si j'avais eu besoin de chercher des motifs pour expliquer la conduite du gouvernement, je les trouverais dans les paroles que vient de prononcer l'honorable préopinant. (Rumeurs.)

L'honorable M. Odilon-Barrot nous a dit lui-même, que s'il approuvait la pensée du manifeste, il en désavouait les paroles.

A gauche. Non ! non !

M. Duchatel. Je vous le demande : pouvions-nous, devions-nous accepter un manifeste qui appelle à la violation des lois, et dont les

termes sont désavoués par M. Barrot lui-même? (Violentes rumeurs à gauche.)

On vous dit : Mais ce sont des précautions officieuses pour empêcher ce qui pouvait arriver; il y avait donc des éléments de discorde?

Aux centres. Oui! oui! Très-bien! (Agitation.)

M. Duchatel. Je le demande, est-ce bien à un comité imposé, formé en dehors du gouvernement, à convoquer la garde nationale, à lui donner des ordres? (Explosion de murmures à gauche. — Approbation aux centres.)

Tout à l'heure on nous accusait de grossir les choses pour cacher un intérêt ministériel, je n'userai pas de représailles. Je me bornerai à dire qu'il m'est impossible d'admettre les principes qui ont été proclamés tout à l'heure à cette tribune. Je maintiens ce que j'ai dit. Nous aurions laissé aller les choses jusqu'à une solution judiciaire; mais quand les choses ont été réglées ainsi qu'elles le sont dans le manifeste, nous avons dû intervenir. La position prise, nous la gardons, nous la maintenons; vous appelez cela de la compression; nous, nous appelons cela l'accomplissement de nos devoirs, le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

Aux centres. Très-bien! très-bien! (Cris à gauche. — Vive agitation.)

M. le président. L'incident ne peut pas avoir d'autre suite. La Chambre veut-elle continuer la délibération du projet de loi?

De toutes parts. Non! non! A demain.

M. le président. Alors demain à une heure.

Aux centres. A midi! à midi!

A gauche. Non! non! (Tumulte.)

M. le président consulte la Chambre, et la séance est fixée à demain une heure.

L'assemblée se sépare en tumulte à cinq heures.

Après cette séance, dernier acte de ce drame parlementaire, dont l'enjeu était une révolution et dont le dénoûment imprévu détruisit tant d'illusions et renversa tant d'espérances, chacun des deux partis put croire à une victoire facile. Le ministère, auquel n'avaient pas échappé les hésitations et les craintes si mal déguisées de l'opposition, avait

atteint son but. Il avait acquis la certitude morale que la manifestation n'aurait pas lieu.

De son côté, l'opposition, qui se sentait débordée de toutes parts par l'agitation qu'elle avait fait naître, qui n'arrêtait plus ses regards qu'avec terreur sur ces six cent mille convives menaçants accourus à sa voix, et qui déjà peut-être voyait étinceler le formidable MANÉ, THECEL, PHARÈS, sur les murs de la salle du banquet, se sentait délivrée d'un poids énorme. Elle pouvait reculer sans honte, à l'abri du prétexte patriotique d'éviter une guerre civile, et triomphait sans avoir combattu, par la certitude de renverser un ministère qui n'avait pas craint, pour se maintenir au pouvoir, d'exposer la France à de si terribles éventualités.

Le soir du même jour, elle publiait, dans tous les journaux, sa résolution d'ajourner le banquet, et de proposer à la Chambre un acte d'accusation contre le ministère (1).

(1) Résolution de l'opposition :

« Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui en faveur du droit de réunion contesté par le gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit depuis plusieurs jours de ces mesures, et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés d'un grand nombre de citoyens et gardes nationaux sans armes.

« Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration, tant que l'ordre ne serait pas troublé, et de se borner à constater, par un procès-verbal, ce qu'il regarde comme une contravention et ce que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée.

« Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration. Elle se trouvait donc placée dans l'alternative ou de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique, ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue. Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement

Et le gouvernement, fidèle à son système d'intimidation, le poussait aux plus extrêmes conséquences en faisant afficher dans Paris l'arrêté qui inter-

protégés par leur qualité de député, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute la responsabilité de ses mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

« En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir, et elle poursuivra avec persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et antinationale.

« En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice.

« En conséquence de la résolution prise par l'opposition, un acte d'accusation contre le ministère sera immédiatement proposé par un grand nombre de députés, parmi lesquels MM. Odilon-Barrot, Duvergier de Hauranne, de Maleville, d'Aragon, Abatucci, de Beaumont (Somme), George de Lafayette, Boissel, Garnier-Pagès, Carnot, Chambolle, Drouyn de Lhuys, Ferd. de Lasteyrie, Havin, de Courtais, Vavin, Garnon, Marquis, Jouvencel, Taillandier, Bureaux de Puzy, Luneau, Saint-Albin, Cambacérès, Moreau (Seine), Berger, Marie, Bethmont, de Thiars, Dupont (de l'Eure), etc. »

La commission générale chargée d'organiser le banquet du douzième arrondissement, après avoir pris connaissance de la délibération des députés de l'opposition ;

Considérant que le ministre de l'intérieur a déclaré à la tribune qu'il tolérerait le banquet pourvu qu'on s'y rendit individuellement ;

Qu'on donnerait ainsi aux ministres l'occasion de constater une contravention et de faire juger par un tribunal de simple police un droit politique qui est du ressort des Chambres et du pays tout entier ;

Qu'on servira ainsi les désirs du ministère, et qu'on jouerait à son profit une sorte de comédie indigne de citoyens pénétrés de leur devoir ;

Considérant, de plus, que la manifestation générale à laquelle la population de Paris devait concourir donnait le véritable caractère au banquet projeté ;

Que les mesures prises par l'autorité militaire exposeraient à des collisions certaines et sanglantes ceux qui persisteraient à faire contre la force une démonstration collective ;

Que le patriotisme et l'humanité commandent également d'éviter de pareilles extrémités ;

Par ces motifs, la commission a décidé que le banquet du douzième arrondissement serait ajourné ; elle laisse au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences ; elle a la pleine confiance que l'acte d'accusation d'un ministère qui a conduit la population de Paris au seuil d'une guerre civile sera déposé demain à la Chambre, et que la France, consultée ensuite, saura, par le poids de son opinion, faire justice d'une politique qui excite depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays.

disait le banquet (1), et en appelant le maréchal Bugeaud au commandement de la division de Paris.

(1) **Préfecture de police.**

ARRÊTÉ.

Vu la déclaration qui nous a été faite, relativement à un banquet qui doit avoir lieu le mardi 22 février courant, à midi, dans un local situé rue du Chemin-de-Versailles, à Chaillot;

Vu également les articles... (l'arrêté énumère ici, en en donnant le texte, les divers articles de la loi sur lesquels il s'appuie);

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

Art. 1er. La réunion et le banquet précités sont interdits.

Art. 2. Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Art. 3. Toutes les mesures seront prises pour assurer l'exécution du présent arrêté.

Le pair de France, préfet de police.

G. DELESSERT.

III

« Ce que l'homme commence pour lui, Dieu l'achève pour ses desseins. »

Nous approchons de la péripétie : bientôt nous allons voir disparaître, sous le souffle de la Providence, ces édifices d'ambition et d'orgueil élevés sur le sable, et retomber foudroyés ces Titans, instruments aveugles qui, sur l'Ossa et le Pélion populaires entassés, avaient cru un moment escalader l'Olympe du pouvoir.

Où va ce peuple, dont la foule immense et sombre couvre les rues et les places publiques? Il l'ignore lui-même. Il suit un chemin où nul ne le guide encore, il marche vers un but inconnu. Comme Attila, il va où Dieu le pousse et ne sait pas jusqu'où il ira.

Pourtant il n'ignorait pas ce qui s'était passé la veille. Il connaissait l'insolente résolution du pouvoir et la défection de ses prétendus amis, car il avait lui-même arraché des murs les proclamations

de la police, et commenté avec indignation, le soir, à la lueur des torches, la capitulation de ses députés.

Néanmoins, il marchait toujours, suivant les grandes artères de la Cité, se grossissant à chaque affluent, et se dirigeant machinalement vers ce banquet évanoui, où on l'avait si imprudemment invité. Arrivé sur la place de la Concorde, le flot s'arrêta et couvrit lentement tout le vaste espace qui s'étend entre la Madeleine et la Chambre des députés.

Vers dix heures et demie du matin, six mille hommes assiégèrent le Palais-Bourbon. Les grilles furent franchies, les murs escaladés, les vitres du péristyle brisées. Déjà les escaliers intérieurs et les galeries réservées étaient envahies, lorsque quelques députés intervinrent, et à l'aide des huissiers et d'un escadron de cavalerie, réussirent à repousser la foule au dehors du palais. On en fit alors occuper les abords par des forces considérables, afin d'empêcher le renouvellement de cette hardie tentative, et le pont de la Concorde fut mis dans un état formidable de défense.

Entre midi et une heure, une longue file d'ouvriers, vêtus de blouses, commandée par deux gardes nationaux armés de leur sabre, et dont le chiffre s'élève, selon les diverses relations, à près de cinq cents individus, traversait, drapeau en tête, le Carrousel, la rue de Rivoli, et se dirigeait, par la rue Saint-Honoré et la rue Duphot, vers la place de la Madeleine. Arrivée là, elle se rangea devant l'hôtel



Arago.

où se réunissaient ordinairement les députés de l'opposition.

Ce rassemblement est le premier indice d'un plan arrêté d'avance. Ce drapeau, cette marche régulière, ces chefs, auxquels on obéit, ont une grave signification.

Peu de temps après l'arrivée de ces ouvriers, on commence à remarquer un grand mouvement de troupes. Un régiment vient se ranger en ordre de bataille sur la place ; un commissaire, revêtu de ses insignes, fait les trois sommations d'usage, et le rassemblement s'éloigne sans résistance, se dirigeant vers la place de la Concorde, où il opère une sorte de jonction avec une autre colonne venant du Gros-Caillou.

La foule augmente toujours ; elle forme, vers deux heures, une masse compacte et formidable qui s'étend des boulevards, depuis le ministère des affaires étrangères, où réside M. Guizot, jusqu'au pont de la Concorde. Cependant elle est calme encore, mais menaçante. Des colonnes de gardes municipaux à cheval la sillonnent en tous sens pour maintenir la circulation.

Devant l'hôtel de M. Guizot circulent aussi de nombreuses patrouilles de gardes municipaux à pied et à cheval ; l'intérieur en est gardé comme une forteresse, et un détachement considérable de troupes de ligne en occupe les abords.

Des nouvelles graves se répandent dans la foule : on apprend que plusieurs boutiques d'armuriers ont été pillées. Une voiture de bois a été arrêtée et chacun s'est emparé d'une bûche pour s'en servir comme d'une arme.

On remarque qu'aucun sentiment hostile ne sé-

pare la foule des troupes de ligne et de la cavalerie. Les troupes montrent, dans l'accomplissement de leurs devoirs, une patience et un calme parfaits. Plusieurs fois le peuple fraternise avec les soldats, et aux sommations que font les chefs, répond par le cri de *Vive la ligne* (1)! Un escadron de dragons traverse la place de la Concorde; on crie : *Vive les dragons !* et on salue. Le capitaine rend le salut, la troupe l'imite, et passe. Ces cris, ce salut, sont un trait de génie. Les dragons sont désormais coupables de complicité morale au premier chef. Aussi, lorsqu'ils reçoivent l'ordre de charger la foule, c'est d'abord sans armes, puis, lorsqu'ils sont forcés d'employer leur sabre, c'est du plat, et non du tranchant, qu'ils frappent le peuple, qui s'éloigne tranquillement.

Il n'en est pas de même vis-à-vis de la garde municipale, que ses fonctions ordinaires constituent l'ennemie de la population parisienne, et qui a hérité de la haine qu'inspirait la gendarmerie sous Charles X. De sanglantes collisions s'élèvent à chaque instant entre elle et le peuple que ces luttes exaspèrent et qui, plus tard, se vengera cruellement de cette résistance.

Un mouvement agressif commence à se manifester dans les masses, parmi lesquelles se font remarquer des groupes organisés régulièrement, conduits par des chefs, précédés de signes de ralliement, et qui parcourent les rues et les boulevards en chantant des chansons patriotiques.

(1) Une députation d'étudiants qui se rendait à la Chambre des députés, est arrêtée par les troupes de ligne, placées à la tête du pont : le détachement croise la baïonnette et fait mine de tirer, mais quelques jeunes gens s'avancent, et l'un d'eux, découvrant sa poitrine, dit aux soldats : *Tirez donc sur vos frères, si vous le voulez !* Ceux-ci relèvent leurs armes et les laissent passer.

Une de ces colonnes s'arrête devant le ministère des affaires étrangères, dont elle essaye de forcer les portes et dont elle brise les vitres à coups de pierres. Les cris de : *A bas Guizot! à bas l'homme de Gand! Vive la réforme!* se font entendre. Mais la garde municipale à cheval fait plusieurs charges rapides sur le rassemblement qui est promptement dispersé.

On le voit, il ne s'agit plus, déjà, du banquet ni du droit de réunion : Ce qu'il faut, maintenant, c'est la chute du ministère Guizot et la réforme. Et ce n'est plus l'opposition qui demande; c'est le peuple, qui exige et qui ordonnera bientôt.

Pendant que ces choses se passaient dans Paris, un acte important s'accomplissait au Palais-Bourbon. Toutes les avenues qui conduisent à la Chambre, du côté des Invalides et de la place de la Concorde, y compris cette place elle-même, avaient été balayées de la foule qui les encombrait. Tout ce quartier, occupé par des forces considérables commandées par le général Tiburce Sébastiani, présentait l'aspect d'une ville en état de siége. C'était, dit un journal, comme une vaste solitude entourée d'un essaim immense. On ne pouvait y circuler qu'au moyen d'une carte, ou pour affaires pressées. Sous le péristyle du Palais-Bourbon, sont rangés un grand nombre de députés qui assistent soucieusement à cet étrange spectacle.

A peine les portes de la tribune publique sont-elles ouvertes que la foule s'y précipite. Tout le monde ne peut y trouver place. On escalade la cloison qui sépare cette tribune de celle des gardes de service, qu'on envahit et que les gardes ne réussissent qu'à grand'peine à faire évacuer.

Le président monte au fauteuil à une heure. La Chambre est en petit nombre; les bancs de l'opposition sont déserts. M. Guizot, calme, austère et impassible, comme toujours, se place à son banc, où viennent bientôt s'asseoir les ministres du commerce et de l'instruction publique. La discussion à l'ordre du jour roule sur l'opportunité de la prolongation du privilége de la banque de Bordeaux, inoffensif projet de loi, qui a eu les honneurs des séances les plus solennelles qui aient jamais agité une session parlementaire.

Les principaux membres de l'opposition entrent dans la salle à trois heures : ce sont MM. Odilon-Barrot, Thiers, Duvergier de Hauranne, Marie, Garnier-Pagès, etc., hommes de la veille qui, pour la plupart du moins, ne seront pas ceux du lendemain. Peu de temps après vinrent s'asseoir à leurs bancs, MM. Dupin, de Lamartine, Billaut, Crémieux, et les ministres de l'intérieur et de la justice.

La discussion sur la banque de Bordeaux continue jusqu'à cinq heures au milieu de la plus complète inattention. On l'ajourne ensuite au lendemain, et M. Odilon-Barrot, montant au bureau, y dépose la proposition suivante, signée par cinquante-deux membres de la Chambre :

Nous proposons de mettre le ministère en accusation, comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France;

2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens;

3° D'avoir par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et priviléges du pouvoir;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat, et compromis ainsi les forces et la grandeur nationale;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédents;

7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté dans le pays une perturbation profonde.

Odilon-Barrot; Duvergier de Hauranne; général Thiars; Dupont (de l'Eure); Isambert; Léon de Malcville; Garnier-Pagès; Chambolle; Bethmont; Lherbette; Pagès (Arriége); Baroche; Havin; Léon Faucher; Ferd. de Lasteyrie; de Courtais; Hort. de Saint-Albin; Crémieux; Gaulthier de Rumilly; Raimbault; Boissel; de Beaumont (Somme); Luneau; Baron; George de Lafayette; Marie; Carnot; Bureaux de Puzy; Dusollier; Mathieu (Saône-et-Loire); Drouyn de Lhuys; d'Aragon; Cambacérès; Drault; Marquis; Bigot; Quinette; Maichain; Lefort-Gonssolin; Tessié de la Motte; Demarçay; Bonnin; Larabit; Garnon; Maurat-Ballanche; Taillandier; Abbattucci; Creton; Lesseps; Mauguin; Vavin; Jouvencel.

Un autre acte d'accusation, rédigé par M. l'abbé Genoude, était conçu en ces termes :

Attendu que les ministres, en se refusant à la réforme d'une loi électorale qui prive les citoyens de toute participation aux droits politiques, violent la souveraineté nationale, et sont cause, par conséquent, des troubles et des dangers qui menacent l'ordre social; attendu qu'ils maintiennent ainsi la France dans un système immoral et ruineux au dedans, funeste et dégradant au dehors, le soussigné, député de la Haute-Garonne, demande à la Chambre la mise en accusation du président du conseil et de ses collègues.

M. Guizot reçut ces deux pièces des mains du

président, et sortit sans les lire. M. Sauzet annonça que ces propositions seraient mises à l'ordre du jour de la première réunion des bureaux, et la Chambre s'ajourna.

Au moment où M. Odilon-Barrot déposait à la Chambre l'acte d'accusation des ministres, la justice du peuple, et les cris et les huées de la foule, assemblée sous ses fenêtres, lui annonçaient que son temps était passé et que l'opposition ne régnerait pas (1).

Pendant la séance de la Chambre, jusque vers quatre heures de l'après-dînée, Paris fut calme, et l'on put même croire un instant que tout était terminé; mais l'émeute concentrait ses forces sur les quartiers du faubourg Saint-Honoré, des Champs-Elysées, de la rue Saint-Honoré et du Palais-Royal, et vers le soir, elle éclata. Des barricades furent formées dans les rues voisines de la rue de Rivoli, cette rue fut dépavée en partie, et le rappel de la garde nationale battit dans toutes les légions (2).

(1) Un groupe d'insurgés, dispersé par les troupes, se réunit sur un autre point et ceux qui le composaient se mirent à crier : *Courons chez Barrot!*

Arrivés là ils l'appelèrent : *Barrot! eh! Barrot! parais donc!* Barrot ne parut pas, alors commencèrent les cris : *A bas Barrot! à bas! Vive la réforme!* et des pierres furent lancées contre l'hôtel, dont plusieurs vitres furent brisées. — Ce fait est démenti le 24 par *le Constitutionnel,* mais il est confirmé par d'autres journaux. La conduite de l'opposition dans l'affaire du banquet le rend du reste très-vraisemblable.

(2) Trois députés de la Seine, MM. Taillandier, Carnot et Vavin, s'étaient rendus chez le préfet de la Seine pour lui exprimer le profond étonnement qu'on avait généralement éprouvé en remarquant l'absence de la garde nationale de Paris dans de telles circonstances. La suite des événements a surabondamment prouvé que le ministère ne s'était pas fait illusion sur les dispositions de ce corps à l'égard du gouvernement, et qu'il le considérait à bon droit, plutôt comme un ennemi que comme un auxiliaire.

Trois barricades fermaient la rue Saint-Honoré entre la rue de la Paix et l'église de Saint-Roch; d'autres, établies dans les rues de la Sourdière, de Saint-Hyacinthe et des Pyramides, complétaient la défense du quartier. Cependant la résistance ne fut pas aussi vive que devait le faire craindre d'aussi formidables préparatifs; toutes les barricades, à peine défendues, furent successivement prises et démolies par les troupes. Le colonel Bilfeldt, commandant des Tuileries, reçut une pierre dans la poitrine en dirigeant l'attaque.

Ce qui manquait aux insurgés, c'était les armes. Aussi, tout moyen était-il bon pour s'en procurer. On pilla la boutique de Lepage, celle d'un autre armurier de la rue Racine, l'étalage de Blanchard, rue de Cléry; on enleva les grilles à fers de lance de l'église de l'Assomption, et l'on prit dans un magasin de la rue Saint-Honoré toutes les armes blanches qui s'y trouvaient. Néanmoins, on dut céder sur tous les points. A dix heures et demie, tout le quartier Saint-Honoré était rentré dans la tranquillité la plus complète.

Des barricades furent tentées le 22 en d'autres endroits. Une de celles-ci, formée aux Champs-Elysées, avec un omnibus renversé, un monceau de chaises, de tables et de balustrades, est incendiée par les insurgés au moment où les troupes s'avançaient pour l'attaquer. Une autre, établie rue de l'Arbre-Sec et défendue par un rassemblement considérable, est attaquée par la garde municipale, qui est huée; la ligne survient et détruit la barricade, on la laisse faire et on crie : *Vive la ligne !* Une troisième, qui barrait la rue Saint-Denis, près de la rue de la Grande-Truanderie, derrière laquelle s'étaient re-

tranchés un groupe d'insurgés, est détruite par la garde municipale. Vers minuit, toute la ville sembla livrée au repos le plus absolu et l'on n'entendit plus, dans les rues solitaires, que le pas régulier des patrouilles et, de loin en loin, le roulement d'une voiture (1).

En somme, la journée avait été orageuse, mais peu meurtrière; il y avait eu beaucoup de bruit, beaucoup de réverbères et de vitres brisés, deux postes enlevés et brûlés, mais peu de sang répandu. Le peuple avait joué avec le gouvernement le jeu terrible du chat avec la souris qu'il a prise, et, paraissant sommeiller, il regardait, les yeux entr'ouverts, sa victime s'endormir dans une imprudente sécurité.

Mercredi, 23 février. — La nuit avait porté ses fruits : tandis que le ministère, rendu à sa confiance de huit années par sa facile victoire, se reprochait peut-être ses craintes et le luxe de ses précautions; tandis qu'il triomphait dans le *Journal des Débats* (2) et qu'il parodiait dans l'orgueil-

(1) Il y eut cependant quelques luttes isolées dans Paris et aux barrières, les rues Grenetat, Tiquetonne, Bourg-l'Abbé, Transnonain, furent, jusque vers une heure du matin, le théâtre d'un combat assez vif, et le poste de l'octroi du faubourg du Roule, eut à soutenir une sorte de siége, et ne fut sauvé que par un renfort de troupes envoyé à son secours.

Aux Batignolles, vingt-cinq ou trente gardes nationaux, rassemblés avec peine par un commandant qui allait les recruter de maison en maison, ont fait feu sur le peuple et tué trois personnes. Epouvantés de leur action, ils se dispersèrent aussitôt.

(2) Ce sont toujours les mêmes hommes; hélas! ni l'expérience, ni les dures leçons du passé ne leur ont servi. Il y a quinze ans, quand la sécurité de la capitale du royaume, quand la monarchie elle-même, étaient menacées par la révolte armée, ils allaient intrépidement aux Tuileries porter le compte rendu.

Aujourd'hui, au milieu des alarmes de la population, quand des tentatives coupables, mais heureusement impuissantes, viennent encore troubler la paix de la cité et ressusciter de sinistres souvenirs, savez-vous à quoi ils s'occu-

leux laconisme de ses dépêches le célèbre : *Veni, vidi, vici,* les insurgés, instruits de leur force par les rapports de la journée précédente, s'étaient comptés et avaient reconnu qu'ils étaient : tout le monde. Dès lors la résistance s'organisa sur de vastes proportions. Les omnibus, les voitures de place, enlevées de leurs stations, formèrent de nombreuses barricades ; quelques rues, semées de tessons de bouteilles et de verres cassés, furent rendues impraticables à la cavalerie ; les grilles des églises et des monuments, enlevées, fournirent des armes ; et vers dix heures, la lutte commença sur plusieurs points. C'est d'abord dans les quartiers de l'industrie et du commerce que l'insurrection se centralise, mais bientôt l'agitation gagne de proche en proche, et s'étend des boulevards dans les quartiers Montmartre et Poissonnière.

Le mouvement de la foule est inverse de celui d'hier : on se dirigeait alors vers la place de la Ma-

pent ? à demander la mise en accusation du ministère ! Oui, voilà le grand acte que l'opposition a accompli aujourd'hui ! Cinquante députés de la gauche ont déposé sur le bureau une demande en autorisation de poursuites contre les ministres ! On vient de lire ce glorieux document ; il sera renvoyé aux bureaux de la Chambre qui en feront ce qu'ils voudront ; quant à nous, nous ne voulons pas en parler sérieusement. Nous savons bien que cette violence d'aujourd'hui est la rançon de la modération d'hier. Nous étions prêts à féliciter l'opposition d'un acte de bon sens ; mais quand nous la voyons le payer d'un pareil prix, en vérité, pour sa dignité et pour son honneur, nous trouvons que c'est bien cher.

Nous nous occuperons un autre jour du ministère ; mais nous pouvons dire dès à présent qu'il y a un cas où il aurait mérité d'être mis en accusation, c'est s'il avait toléré l'insulte audacieuse qu'on voulait faire à toutes les lois du royaume, et s'il avait abandonné le maintien de l'ordre et de la paix publique à ces mains si sûres qui offraient de s'en charger. Ces bandes sans aveu que nous avons vues aujourd'hui effrayer les habitants de cette grande ville, c'est la queue de vos banquets, c'est le cortége qui devait vous y suivre. Allez ! vous devriez remercier le gouvernement qui vous a sauvés des mains de vos amis ! Mais il y a bien plus de courage à le mettre en accusation. Le gouvernement ne cédera ni devant ces ridicules menaces, ni devant l'émeute. Il fera son devoir, et tous les bons citoyens sauront aussi faire le leur.

(*Journal des Débats du* 23.)

deleine et la Chambre des députés; aujourd'hui tout Paris se porte vers la porte Saint-Denis, les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin et du Temple, que l'insurrection a couverts d'un réseau de barricades, construites parfois avec une solidité et un art infinis.

Le gouvernement se décide enfin à convoquer sérieusement la garde nationale : à sept heures du matin le rappel se fait entendre, les légions se réunissent dans leurs mairies respectives; mais l'esprit qui l'anime montre combien les craintes du ministère étaient fondées. En effet, malgré les efforts de quelques-uns de ses chefs, dévoués au gouvernement, son attitude n'est pas douteuse. Elle se prononce immédiatement contre le ministère, et prête à l'insurrection l'immense autorité et la force incompressible d'une résistance légale appuyée de deux cent mille baïonnettes. C'est de ses rangs que partent les cris mille fois répétés de : *Vive la réforme! A bas Guizot!* C'est elle qui partout s'interpose entre l'armée et la population (1), et qui anéantit ainsi la dernière es-

(1) Déjà bien avant deux heures, la place des Petits-Pères était gardée militairement par la 3e légion de la garde nationale.

Des piquets de quarante à cinquante hommes, officiers en tête, partaient de quart d'heure en quart d'heure, traversant la place des Victoires et saluant la ligne aux cris de : A bas Guizot! Vive la réforme! La ligne se retire pour leur livrer passage. Les différents piquets se portent par les Petits-Pères sur le quartier Montmartre.

Une foule immense les suit, poussant les mêmes acclamations et y joignant les cris de Vive la garde nationale! et le chœur de *la Marseillaise*.

Au coin de la rue Lepelletier, M. Delaborde, chef de bataillon de la 2e légion, à la tête d'un fort piquet, s'est opposé énergiquement au passage d'un escadron de cuirassiers. Tenant son épée par la pointe, il s'est avancé et a dit à l'officier commandant : « Monsieur, vous ne passerez pas; le quartier est tranquille; nous n'avons que faire de votre présence; » et en même temps tous les gardes nationaux présents poussèrent ces deux cris désormais clas-

pérance du pouvoir ; c'est elle, enfin, qui détermine la chute du ministère par l'expression ferme et unanime de sa volonté, manifestée par des demandes solennelles (1) et des pétitions couvertes, en un instant, d'un grand nombre de signatures.

Malheureusement, ce n'est que vers le milieu

siques : *Vive la réforme ! A bas Guizot !* La troupe s'éloigna sans observation.

A trois heures, nous avons vu nous-mêmes, à l'entrée de la rue qui conduit aux Petits-Pères, six grenadiers de la 3e légion (honneur à eux !) croiser la baïonnette pour empêcher un escadron de cuirassiers de se porter vers le quartier Montmartre. A ce geste si fier, si plein de noblesse, les quatre trompettes qui précédaient l'escadron ont tourné bride, et la troupe entière, officiers en tête, les a imités.

Ces militaires ont compris que derrière ces six gardes nationaux, dont il leur eût été si facile de rendre vaine la résistance, le pays tout entier protestait contre l'invasion de ses droits, et ils ont eu le bon esprit de s'incliner devant cette démonstration.

Du reste, répétons-le ici hautement, la conduite de la troupe de ligne a été admirable dans tous ces événements.

La garde nationale a compris partout la noblesse et l'importance de sa mission. Partout on la voit s'interposer pour empêcher des collisions entre les citoyens et la troupe.

Tout à l'heure (vers trois heures et demie), un détachement de la 5e légion, précédé du maire du 5e arrondissement, débouchait sur les boulevards entre le Château-d'Eau et l'Ambigu.

Des troupes de ligne, infanterie et cavalerie, bordaient les deux trottoirs. Tout à coup, et au moment où les derniers gardes nationaux passaient devant ces troupes, un officier supérieur donne l'ordre de charger le peuple : les chasseurs s'avancent ; mais les dernières files de gardes nationaux se portent aussitôt à leur rencontre, baïonnette croisée, et en même temps un grenadier de la 5e légion, M. Artot, homme d'une stature remarquable, se précipite vers l'officier supérieur qui a donné l'ordre de charger, et l'interpelle vivement : « Vous êtes bien coupable, s'écrie-t-il, de faire charger des citoyens inoffensifs, sous les yeux de leurs frères armés pour défendre l'ordre et les libertés publiques. Que voulons-nous ? que veut la population tout entière ? la réforme électorale et la chute d'un ministère impopulaire ; car, nous aussi, nous crions : Vive la réforme ! A bas Guizot ! »

L'officier supérieur balbutie quelques excuses, tirées de ce qu'il ne serait qu'un instrument passif, et ses soldats s'arrêtent devant la courageuse manifestation de la garde nationale. (*Commerce.*)

(1) M. Besson, pair de France et colonel de la 3e légion, après l'avoir réunie et après l'avoir consultée, se rendit aux Tuileries, obtint audience et sollicita du roi le renvoi du ministère et les réformes réclamées, annonçant que si ces concessions étaient refusées il ne pouvait répondre de sa légion et se verrait forcé de donner sa démission.

Les officiers de la 2e légion firent la même démarche.

La 4e légion alla porter elle-même une pétition en ce sens à la Chambre des députés. Ce fut M. Crémieux qui la reçut.

de la journée que son action commence à s'exercer; et les quartiers où l'insurrection s'est établie sont, pendant quelques heures, la scène de luttes déplorables. Toutes les rues transversales qui débouchent dans la rue Saint-Denis sont barricadées, et une fusillade assez vive, mais heureusement peu meurtrière, s'engage entre les insurgés et les gardes municipaux, qui montrent une impitoyable énergie. Rue Montmartre, un enfant tombe roide mort, frappé d'une balle, et deux ouvriers et trois femmes sont grièvement blessés. Rue Mauconseil, il existe un poste dont les meurtrières, fermées depuis l'affreuse boucherie de la rue Transnonain, ont été rouvertes la veille. Le peuple attaque ce corps de garde, défendu par la garde municipale, et s'en empare. Les gardes municipaux reviennent à la charge, le reprennent, mais sont bientôt forcés, après une lutte d'un acharnement inouï, de l'abandonner à la multitude, qui réussit à s'y maintenir.

Le nombre des troupes est immense, de nouveaux renforts ont été appelés à Paris : deux régiments et quinze pièces de canon stationnent sur la place de la Bastille; un escadron de cuirassiers de Melun, et un détachement du 29e de ligne sont arrivés; une batterie d'artillerie, placée au centre d'un carré de troupes de ligne, a bivaqué toute la nuit sur le boulevard Bonne-Nouvelle, et un corps considérable, commandé par un maréchal-de-camp, occupe, dès la matinée, le boulevard Poissonnière. Les Champs-Elysées contiennent de nombreux escadrons de cavalerie, pourvus abondamment de fourrages et de vivres. Le quartier des Halles, occupé militairement par une force im-

posante, divisée par pelotons nombreux, échelonnés tout le long des marchés et des rues principales, et qui opére des mouvements stratégiques continuels, présente le plus étrange aspect. Les transactions nécessaires à l'alimentation de Paris n'ont pas été interrompues, et la circulation y est prodigieusement active. Deux pièces de canon, braquées, l'une sur la rue Montmartre, l'autre sur la rue de la Ferronnerie, et prêtes à faire feu, complètent l'ensemble de ce saisissant tableau. Le maréchal Bugeaud, à la tête de l'état-major, visite successivement tous les postes, et parcourt la ligne des boulevards en distribuant sur son passage des saluts que personne ne lui rend.

L'armée, cependant, accomplissait ses rigoureux devoirs avec une répugnance visible : sympathisant avec le peuple, subissant son influence, elle agissait avec une modération, un calme et une patience admirables, ne faisant usage de ses armes que sous l'empire d'une nécessité fatale et pour obéir aux ordres de ses chefs. La garde municipale, au contraire, se multipliait partout, réprimant l'émeute avec une énergie brutale et inexorable ; elle payait à la population parisienne une longue dette de haines et d'humiliations.

Le plus important des engagements de la matinée, celui qui contribua le plus à exaspérer les masses, fut celui de la barricade de la rue du Petit-Carreau. C'est encore une de ces colonnes régulières, composées d'hommes en blouse, précédées d'un chef et d'un tambour battant le rappel, que

nous voyons apparaître sur divers points, soulevant le peuple sur leur passage, et laissant derrière elles comme une traînée de feu, qui fait naître cette collision. Ces colonnes sont la révolte organisée. Les hommes qui les conduisent, et la plupart de ceux qui les composent, ne sont pas ce que semble indiquer leur mise plébéienne; ils traversent silencieusement les rues de la ville, escortés d'un nombre immense de ces terribles enfants de Paris, dont les jeux sont des batailles. La foule se divise pour les laisser passer, et les marchands, effrayés à leur aspect, ferment leurs boutiques et les suivent curieusement du regard. — Ils ont reconnu la révolution.

Suivons cette colonne dans sa marche, racontée par *le Constitutionnel;* peut-être de cette action mystérieuse ferons-nous jaillir quelque vive lumière, qui éclairera la sanglante catastrophe du boulevard des Capucines, enveloppée de si profondes ténèbres :

Une soixantaine d'hommes en blouse, précédés d'un tambour qui battait le rappel, et sous la conduite d'un individu à longue barbe, qui agitait dans l'air un petit drapeau tricolore, parcourent le quartier des Halles. Ils tentèrent de faire une barricade à l'entrée de la rue des Prouvaires; mais ils renoncèrent bientôt à leur dessein à l'aspect d'une escouade de gardes municipaux à cheval, qui longeait la rue Saint-Honoré. Ils se retirèrent en désordre, se reformèrent à la pointe Saint-Eustache, passèrent devant le poste placé derrière le chevet de l'église, sans chercher à l'attaquer, traversèrent la rue Montmartre, la rue Neuve-Saint-Eustache, et vinrent s'arrêter au bas de la rue Poissonnière.

Dans ce long trajet, ils marchaient sans pousser un cri, sans chanter, mais escortés d'une nuée de gamins et de curieux. Une dizaine d'entre eux étaient armés de fusils de munition garnis de baïonnettes, ou de fusils de chasse à deux coups. On pouvait remarquer que ceux qui portaient ces armes n'étaient ni les plus âgés, ni les plus aguerris de la bande. Les autres brandissaient des bâtons ou des barres de fer.

Sur leur passage, toutes les boutiques se fermaient, et les fenêtres se garnissaient de curieux.

Ces individus, se massant dans la rue Poissonnière, arrêtèrent les voitures, soulevèrent des pavés et se mirent à faire des barricades. Une première barricade fut dressée dans la rue Poissonnière. Une voiture des vidanges de M. Richer et un haquet de porteur d'eau furent renversés et formèrent obstacle. Une seconde barricade fut faite à travers la rue de Cléry avec deux fiacres, dont les cochers ramenèrent les chevaux dételés. Une troisième barra la rue Neuve-Saint-Eustache. Une quatrième enfin fut commencée rue du Petit-Carreau, un peu au-dessus de la rue Thèvenot. Les opérations que nous venons de décrire furent exécutées, sans aucun empêchement, devant une foule de curieux. Elles durèrent plus de trois quarts d'heure.

Vers dix heures et demie, un piquet de gardes municipaux à pied, composé de trente hommes environ, déboucha par la rue de Cléry, et débusqua les individus qui s'étaient rangés derrière la barricade et qui se réfugièrent en toute hâte derrière celle de la rue Poissonnière. Pas un coup de fusil ne fut tiré contre les gardes municipaux, soit que les armes des hommes du peuple ne fussent pas en état, soit qu'ils n'eussent pas de cartouches. Les gardes municipaux firent feu sur les individus placés derrière les barricades. Trois hommes tombèrent !... Deux avaient été tués roides. Les autres se replièrent sur la barricade de la rue du Petit-Carreau. Les gardes municipaux continuèrent leur route par la rue Neuve-Saint-Eustache, sans les poursuivre. Une demi-heure après, la barricade de la rue du Petit-Carreau fut enlevée à la baïonnette presque sans coup férir.

D'autres tentatives eurent lieu sur divers points dans le quartier. Dans la rue Bourbon-Villeneuve, une barricade fut formée avec des voitures. Sur la place du Caire, la baraque de bois, où se tient le surveillant des voitures de place, fut renversée et placée en travers de la rue du Caire. Toutes les rues avoisinant la rue Montorgueil furent barrées par des fiacres, des camions, des voitures de déménagement. Une autre barricade fut formée avec un énorme tombereau de boue. Toutes ces opérations étaient présidées par des hommes armés de fusils à baïonnettes, avec l'aide de gamins qui s'empressent toujours en pareille occasion d'apporter leur concours empressé. Cette dernière barricade fut enlevée par des gardes municipaux qui ne rencontrèrent pas de résistance sérieuse, et qui tirèrent quelques coups de fusil.

Pendant que cette colonne d'insurgés soulevait

les quartiers Montmartre et Poissonnière, une autre, formée aux environs du Panthéon, descendait, composée de deux ou trois cents individus, vers la rue Saint-Martin et les quartiers Saint-Denis et du Temple. C'est au même instant que se dressent toutes les barricades de ce quartier, construites avec une science si remarquable et placées avec tant d'intelligence, de manière à ménager à l'insurrection des centres de résistance parfaitement défendus sur tous les points. Là où ces colonnes apparaissent, les barricades s'élèvent comme par enchantement, et la lutte s'engage vigoureuse et hardie. On retrouve partout ces redoutables bandes, et partout on les reconnaît à la rapidité et à l'énergie de leur action. Ce sont elles qui, le 22, construisent la barricade des Champs-Elysées, qui pillent, rue Vivienne, une voiture de bois, qui s'emparent de quelques armes blanches chez un chapelier de la même rue, qui construisent les barricades des quartiers Saint-Honoré, Saint-Roch et de l'Assomption, qui descellent les grilles des églises et des monuments, qui se portent vers l'Ecole polytechnique, en brisant les réverbères sur leur passage, qui désarment le poste de la rue Geoffroy-l'Angevin et qui brûlent celui de la rue Matignon.

Le 23, leur rôle actif se dessine d'une manière plus nette et plus franche, et nous allons bientôt les voir porter le dernier et le plus terrible coup.

C'est une chose étrange que le silence gardé par la presse française tout entière sur cet ensemble de faits qui révèle une vaste conspiration, laborieusement et savamment ourdie, dans laquelle les moyens, les résultats sont calculés, prévus, avec une habileté souveraine. Tout se tient, s'enchaîne,

de manière à ne laisser à l'esprit aucun doute, aucune hésitation ; on a suivi, vis-à-vis de l'armée, une tactique pleine de prudence et d'adresse : on l'a séduite, on l'a flattée, on a fait appel au patriotisme des officiers, au cœur des soldats ; et des femmes, des enfants (1), ont été complices de cette admirable et touchante trahison, qui a fait tomber les armes des mains de cent mille hommes, et qui a donné au peuple la plus facile, mais aussi la plus belle de ses victoires.

Quant à la garde municipale, habituée qu'elle est à des luttes de tous les jours, avec la population de Paris dont elle est l'ennemie officielle, on n'a rien à attendre d'elle, on le sait ; c'est la loi armée, et, comme la loi, elle sera sévère et inflexible. C'est donc sur elle que se dirigent tous les efforts de l'insurrection. On excite contre elle le peuple,

(1) Une barricade avait été formée dans la rue Saint-Martin; une compagnie de soldats de ligne voulait la prendre d'assaut. Un enfant de quinze ans, sautant par-dessus et s'enveloppant d'un drapeau rouge qu'il tenait à la main, se mit à genoux et dit d'une voix résolue : Tirez si vous voulez. Aussitôt l'exemple de ce jeune intrépide gagne les citoyens qui se trouvaient derrière. Comme d'un commun accord, ils franchissent la barricade et viennent se placer au-devant des fusils, et s'écrient, en découvrant leur poitrine : Frappez, si vous l'osez, des citoyens désarmés. Les soldats qui les avaient mis en joue relevèrent leurs armes, et refusèrent d'en faire usage. Aussitôt des cris de *Vive la ligne !* éclatèrent de tous côtés.

Un jeune homme avait été pris dans un rassemblement sur le boulevard Bonne-Nouvelle; on l'avait conduit dans le poste établi à l'encoignure de la rue Sainte-Barbe, en face du Gymnase. Ses camarades se réunirent en foule devant le poste, le redemandant à grands cris. Les soldats menacèrent de faire feu. Peu nous importe, s'écrièrent les jeunes gens; faites votre devoir, nous ferons le nôtre. En dépit des baïonnettes, ils escaladent la façade du poste, pénètrent par une lucarne, délivrent le prisonnier, désarment les soldats, tirent leurs fusils en l'air et les leur rendent en criant à tue-tête : *Vive la ligne !* aux applaudissements de la foule, émerveillée de cet acte de vaillance et de générosité.

Les marchandes, en se rendant le 23 au matin aux halles, ont trouvé leurs échoppes occupées par la troupe de ligne. Ces braves femmes se sont empressées de fournir gratuitement des provisions aux militaires qui les ont remerciées avec effusion. « Mes amis, se sont-elles écriées, épargnez nos hommes, nos enfants ! »

en la montrant impitoyable, en promenant dans les rues, sur des brancards, les corps des patriotes tombés sous ses balles (1). Les conjurés, nous pouvons maintenant leur donner ce nom, suivent leurs plans avec une unité de vues, une persévérance inouïes ; pendant que la garde nationale, cette *baïonnette intelligente*, qui a joué dans toutes ces choses le rôle du Raton de la fable, pétitionne en aveugle contre le ministère et en faveur de la réforme électorale, pendant qu'elle s'enroue à crier : *A bas Guizot ! Vive la réforme !* et qu'elle s'interpose, Géronte complaisant, entre la monarchie qu'elle soutient et ses implacables ennemis, ceux-là se taisent et agissent. L'insurrection poursuit à l'abri du bouclier de cette armée bourgeoise, si héroïquement ridicule, son œuvre formidable et grandiose ; et vers le soir, lorsque la nouvelle de la victoire parlementaire et du triomphe de la garde nationale lui parvient au milieu de ses barricades, elle la trouve mécontente et irritée. Les insurgés conservent leurs armes, leurs positions et leur attitude offensive : leur mission à eux n'est pas accomplie (2), et c'est au milieu de toute cette

(1) Dans le quartier Saint-Denis, l'agitation était grande dès le matin. Les boutiques, un moment ouvertes, se sont fermées dès que l'on a eu connaissance de ce qui s'était passé au Petit-Carreau. Les ouvriers étaient aux portes, les habitants aux fenêtres. Vers dix heures des barricades étaient établies à l'entrée des rues transversales, telles que la rue aux Ours et autres rues voisines. On portait sur une planche le corps d'un jeune ouvrier, n'ayant que son pantalon et sa chemise ; on disait qu'il avait été tué par la garde municipale une demi-heure auparavant. Une tache sanglante sur le devant de la poitrine indiquait l'endroit où il avait été atteint. C'était probablement une des victimes de la barricade du Petit-Carreau. Une vingtaine d'hommes accompagnaient ce triste cortége.

(2) Une barricade avait été élevée à l'angle de la rue des Qu tre-Fils et de la rue Vieille-du-Temple, à peu de distance de l'Imprimerie royale. Elle a été attaquée par des sapeurs du génie et vigoureusement défendue. Un sapeur du génie y a été tué. En ce moment, le bruit a commencé à se répandre dans ces

foule, soudainement enthousiasmée par le renversement d'un ministre et le leurre d'une réforme, qu'elle vient l'achever d'une façon terrible!

Nous avons, jusqu'à ce moment, suivi les nombreux détails de la lutte pour dégager des faits connus la vérité historique, et pour suivre cette force mystérieuse et puissante de l'insurrection au milieu des masses et de l'armée, complices involontaires d'une révolution. Maintenant, que cette vérité nous est acquise, et que nous dominons l'action de toute la hauteur d'un but qui nous est connu,

quartiers que le ministère était renvoyé. La troupe de ligne criait que tout était fini, et le feu a cessé.

Cependant les barricades n'ont pas été toutes abandonnées.

Plusieurs barricades, les plus fortes et les plus artistement construites, restent en la possession de plusieurs centaines de jeunes gens entre la rue du Temple et la rue Saint-Martin : le centre de ce noyau de résistance est la rue Transnonain ; des barricades sont établies rue Jean-Robert, rue du Cimetière-Saint-Nicolas, rue Montmorency, au coin des rues Grenier-Saint-Lazare et en arrière, rue Montmorency, rue Chapon, rue des Gravilliers. Les jeunes gens renfermés dans cette enceinte ayant été prévenus de ce qui venait de se passer à la Chambre par un brigadier de la garde nationale à cheval, n'ont pas cru devoir désarmer ; mais le feu a cessé. Là, comme ailleurs, quelques-uns des défenseurs de la barricade se sont rendus chez des marchands de charbon de bois, à qui ils ont demandé du poussier, afin, disaient-ils, d'augmenter leurs provisions de poudre.

Nous avons à rapporter plusieurs tristes incidents de cette journée. Rue Saint-Merry, une femme a été tuée par une balle perdue. Rue du Petit-Hurleur, vers dix heures du matin, la foule était nombreuse, mais inoffensive. Un feu de peloton tiré par la garde municipale a atteint six personnes, les premiers secours ont été donnés aux blessés par un pharmacien voisin. Deux personnes, grièvement frappées, ont été portées à l'hôpital Saint-Louis.

Dans la rue Saint-Denis, plusieurs coups de feu ont été dirigés vers les fenêtres. On y voit les traces des balles. Sur plusieurs points, la troupe, avant de faire feu, avait soin de crier de fermer les fenêtres.

Dans les quartiers qui ont été plus particulièrement le théâtre de la résistance, on lisait écrit sur les portes fermées des magasins : *Armes données.*

En effet, dans la matinée, des bandes avaient parcouru le quartier, se faisant remettre les armes des gardes nationaux qui n'avaient pas revêtu l'uniforme.

tous les événements qui n'y conduisent pas directement, n'ont plus, pour nous, qu'une importance secondaire.

Nous passerons donc rapidement sur les combats de la journée, rapportés d'ailleurs dans de nombreuses relations, pour raconter, en peu de mots, les événements qui ont précédé la catastrophe.

La séance de la Chambre des députés s'ouvre à une heure trois quarts au milieu d'une vive agitation. Les abords du Palais-Bourbon sont entourés d'un appareil militaire imposant. La place de la Concorde est occupée par un régiment de cuirassiers, par une infanterie nombreuse, et plusieurs pièces de canon sont en batterie près du Pont-Tournant. Le ciel est triste et sombre; le vent d'ouest souffle par rafales violentes, des torrents d'eau tombent à courts intervalles; c'est un temps qui donne la fièvre; la révolution est dans l'air comme dans les esprits.

Les députés arrivent en foule : les plus tristes préoccupations, l'inquiétude la plus vive se lisent sur leurs visages, sur leurs fronts mornes et soucieux. M. Vavin demande la parole pour interpeller le ministère sur la situation de Paris; mais l'absence de M. Guizot le force à différer ses interpellations. La séance est suspendue quelques instants, pendant lesquels on apprend qu'un rassemblement, précédé par de nombreux gardes nationaux, se dirige vers la Chambre. M. Clément (du Doubs) monte au bureau du président, qui s'entretient, en ce moment, avec M. Odilon-Barrot. L'honorable député de l'Aisne sort aussitôt, suivi d'un grand nombre de ses collègues.

Un instant après, les députés de toutes les parties

de la Chambre rentrent en grand nombre. M. Guizot se place au banc des ministres, où s'asseyent MM. de Salvandy, Jayr, Hébert, Dumon et Cunin-Gridaine.

C'est alors que M. Vavin, au nom de ses collègues de la Seine, interpelle le ministère sur les collisions qui, depuis vingt-quatre heures, ensanglantent Paris, et lui reproche la non-convocation (1) de la garde nationale, dont la présence et la protection eussent rassuré la population et empêché de déplorables événements.

Voici la réponse de M. Guizot :

Messieurs, dit-il, je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre, d'entrer, en ce moment, dans aucun débat sur les interpellations que vient de nous adresser l'honorable préopinant.

Le roi fait appeler en ce moment M. le comte Molé....

Quelques voix. Bravo! bravo! (Applaudissements dans les tribunes.)

De toutes parts. Silence! silence!

M. le président. Je recommande à tout le monde le silence le plus absolu.

M. Odilon-Barrot. Je réclame le silence pour la dignité de la Chambre.

M. Guizot. L'interruption qui vient de s'élever ne me fera rien ajouter ni rien retrancher à mes paroles. Le roi fait appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le cabinet actuel sera chargé des affaires, il saura maintenir ou rétablir l'ordre, et fera respecter les lois, selon sa conscience, comme il l'a fait jusqu'à présent.

MM. les députés quittent tous leurs places. Des membres du centre s'approchent de M. Guizot et l'interpellent avec la plus grande vivacité. Au milieu du bruit on distingue ces paroles : C'est impardonnable! c'est livrer la monarchie! Des membres de la gauche s'approchent, au contraire, de M. Guizot et lui adressent affectueusement la parole. A ce moment, M. Duchatel vient s'asseoir à côté de son collègue (2).

(1) On sait que l'ordre de la convocation avait été donné : il paraîtrait qu'un contre-ordre l'avait bientôt suivi.

(2) Cette partie de la séance, à partir de la réponse de M. Guizot, est empruntée au *Constitutionnel*.

Le président consulte la Chambre sur la mise à l'ordre du jour des propositions déposées la veille (l'accusation des ministres), dont les auteurs demandent l'ajournement. Nous considérons comme un acte de haute justice l'insertion de cet incident, qui termina la séance. Il montre comment M. Guizot a soutenu, jusqu'au dernier moment, l'énergie de ses convictions et l'austère grandeur de son caractère.

M. le président. Avant de lever la séance, j'ai à parler à la Chambre de son ordre du jour. (Bruit confus.) Il a été déposé diverses propositions; ceux qui les ont déposées demandent qu'elles ne soient pas renvoyées aux bureaux demain. (Au centre : Si! si! si!—Bruyante agitation.)

M. de Salvandy. Je demande à la Chambre le maintien de son ordre du jour.

Voix du centre. Oui! oui!

M. Guizot fait signe à M. le ministre de l'instruction publique de n'en pas dire davantage. M. de Salvandy se rassied.

M. Crémieux monte à la tribune. Messieurs, dit-il, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau une pétition signée par un grand nombre de citoyens de Paris. (Rumeurs au centre.) Cette pétition demande la réforme. (Agitation prolongée.)

M. le président. On demande de maintenir à l'ordre du jour de demain l'examen dans les bureaux des propositions qui ont été déposées. (Oui! oui!) Je consulte la Chambre.

M. Odilon-Barrot demande la parole, et se dispose à parler de sa place.

Voix du centre. A la tribune! à la tribune!

M. Odilon-Barrot, de sa place. Messieurs, j'avais cru que la conséquence naturelle, inévitable, de la réserve que M. le président du conseil vient de montrer en répondant aux interpellations, et cela à raison de la situation spéciale du cabinet....

Voix du centre. Non! non! ce n'était pas une conséquence naturelle.

M. Odilon-Barrot. J'avais cru, dis-je, que la conséquence naturelle et inévitable, c'était l'ajournement de la discussion sur la proposition que j'ai déposée hier. En en parlant à M. le président, j'avais déclaré que ce que je lui disais était parfaitement subordonné aux convenances de la Chambre. Je n'ai donc rien à faire que de me soumettre à ce que la majorité voudra.

M. Dupin. Messieurs, le premier besoin de la cité est le rétablissement de la paix, la cessation des troubles. L'anarchie est le pire des états ; c'est la perdition des sociétés ; elle menace l'ordre social tout entier. La discussion à l'ordre du jour, la seule discussion à l'ordre du jour, c'est le rétablissement de la paix publique, pour raffermir la libre et régulière action de tous les grands pouvoirs de l'Etat.

Je crois pouvoir compter assez sur le patriotisme de mes collègues, quand il s'agit d'un grand devoir à remplir ; je crois pouvoir compter assez sur eux tous, pour espérer que tout le monde s'emploiera au rétablissement de la paix publique. L'opposition s'y emploiera autant que le gouvernement...

Plusieurs voix. Tout le monde! tout le monde!

M. Dupin. Je ne parle en ce moment, malgré l'épuisement de mes forces et mon état de maladie, que pour faire entendre quelques mots dans le sens du véritable esprit de la révolution de Juillet. Nous avons trop oublié, messieurs, que cette révolution de 1830 s'est faite pour la conservation des lois, s'est faite pour l'ordre public et pour la liberté. Eh bien! l'ordre public et la liberté ont été maintenus et fondés, au nom des lois, par l'accord des Chambres, avec le vœu du pays, avec le concours de la garde nationale. (Très-bien! très-bien!) La garde nationale n'a pas plus manqué alors à ses devoirs que nous-mêmes ; elle n'y manquera pas davantage aujourd'hui. (Bruit au centre.)

Une voix du centre. Elle y a manqué aujourd'hui en nous adressant une pétition.

M. Dupin. Représentants du peuple, car nous sommes fiers de ce titre, nous avons toujours défendu les intérêts du peuple avec fermeté et dévouement ; représentants du peuple, nous comprenons tous que l'action de la Chambre, d'accord avec le pouvoir royal, avec le pouvoir central, doit s'employer tout entière au rétablissement de la paix. Avant tout, messieurs, le rétablissement de la paix ; avant tout, la cessation des attroupements. Il faut que le peuple comprenne qu'il n'a pas le droit de délibérer (bruit) ; qu'il n'a pas le droit de commander ; qu'il n'a qu'à attendre la délibération des grands corps de l'Etat, l'exécution des lois, les mesures qui seront jugées nécessaires. Eh bien! dans cette situation, devons-nous introduire ici des délibérations irritantes, des discussions qui, quel qu'en soit le résultat, iraient contre votre but, qui est la paix? J'insiste donc encore une fois pour dire qu'il n'y a aujourd'hui qu'un besoin, le rétablissement de la paix. J'appuie donc de toutes mes forces la proposition d'ajournement de la délibération sur les propositions déposées.

M. Guizot. Messieurs, je disais tout à l'heure que tant que le cabinet aurait l'honneur de rester chargé des affaires, il maintiendrait ou rétablirait l'ordre et ferait respecter les lois. Le cabinet ne voit pour

son compte aucune raison à ce qu'aucun des travaux de la Chambre soit interrompu, à ce qu'aucune des questions qui avaient été élevées dans la Chambre ne reçoive pas sa solution. La couronne exerce sa prérogative ; la prérogative de la couronne doit être pleinement respectée ; mais tant que le cabinet reste aux affaires, tant qu'il est assis sur ces bancs, rien ne doit être suspendu, interrompu, dans les travaux, dans les délibérations des grands pouvoirs publics.

Le cabinet est prêt à répondre à toutes les questions, à entrer dans tous les débats : c'est à la Chambre à décider.

M. Dupin. C'est un langage digne et convenable à la situation qui lui a été faite par la demande de mise en accusation, que vient de tenir M. le président du conseil. Il accepte l'examen des propositions déposées pour le jour qu'il conviendra à la Chambre de fixer. Mais en même temps que le ministère ne s'oppose pas à l'examen immédiat des propositions, la Chambre a toujours le droit et le devoir d'examiner la question d'opportunité ; on nous l'a dit assez souvent. Eh bien ! c'est dans la situation actuelle, c'est dans un moment où le ministère reste chargé provisoirement du difficile devoir de veiller au maintien de l'ordre, où il vient vous dire qu'il est décidé à remplir ce devoir, et je suis assuré qu'il le remplira efficacement, c'est à ce moment que vous voulez examiner une proposition de mise en accusation, c'est-à-dire que vous voulez distraire le ministère du soin du salut commun pour l'occuper de son propre salut. (Agitation.) J'insiste pour l'ajournement.

Au centre. Non ! non !

M. de Peyramont. Je demande la parole. (Non ! non ! Aux voix !) Je ne veux ni appuyer ni combattre l'ajournement. Je veux adresser une simple question à l'honorable M. Dupin. Pourquoi n'a-t-il pas adressé hier à l'opposition l'invitation qu'il adresse aujourd'hui à la Chambre ? (Exclamations.)

M. Roger (du Nord). Je demande la parole. (Non ! non ! Aux voix !)

M. le président. On a demandé l'ajournement de l'examen dans les bureaux des deux propositions qui ont été déposées hier. Je mets la proposition d'ajournement aux voix.

Toute la gauche et le centre gauche se lèvent pour l'ajournement. Les ministres et le centre se lèvent contre.

M. le président. La proposition d'ajournement n'est pas adoptée. En conséquence, les propositions seront examinées demain.

Voici l'ordre du jour de demain : A une heure, délibération dans les bureaux ; examen des deux propositions qui ont été déposées. A trois heures, séance publique ; suite de la discussion du projet de loi sur la banque de Bordeaux.

La séance est levée à quatre heures, au milieu de la plus vive agitation.

Au moment où nous quittons la salle, les préparatifs se font sur la place de la Concorde pour que les troupes qui l'occupent y passent la nuit. On décharge des voitures de bois pour les feux, et des charrettes de fourrages pour les chevaux.

Dès ce moment M. Guizot disparaît complétement de la scène politique : son rôle est fini, et la révolution, triomphante, retrouve sur la terre d'exil cet homme qui l'avait si longtemps et si puissamment comprimée. Tout tombe avec lui, la monarchie, dont il était le conseil et le bras, l'ordre social égoïste et corrompu dont le gouvernement de Juillet était la plus complète expression. M. Guizot ne croyait pas que les temps fussent venus d'une régénération que sa vaste intelligence entrevoyait pourtant, mais dans un avenir encore éloigné. Son but était d'y préparer la France par un progrès sage, mais lent; d'arriver à la moralisation des classes inférieures par l'amélioration de leur sort et la juste satisfaction des premiers besoins matériels; d'extirper, par une longue habitude des bienfaits de l'ordre et de la paix, ces vieux préjugés nationaux de gloire et de conquêtes; et d'asseoir sur une base solide la prospérité publique, afin qu'elle pût résister aux secousses et aux suites immédiates des réformes sociales, si lentes et si mesurées qu'elles fussent.

Malheureusement, la conséquence forcée de ce système était l'emploi de moyens appropriés à la société qu'il voulait régir. Cette société était minée par l'égoïsme et la corruption, le ministre austère et désintéressé dut gouverner par la corruption et

l'intérêt; une vanité incurable et une ambition effrénée dévoraient cette aristocratie financière, sans titres et sans précédents, qui réunissait en ses mains toutes les influences, le philosophe dut caresser et satisfaire ces vanités et ces ambitions, ménager toutes ces bassesses, en un mot, se faire des créatures et s'attacher une majorité fidèle et dévouée. La durée de son gouvernement et sa force étaient à ce prix. C'est cette nécessité de se perpétuer au pouvoir, pour suivre la voie qu'il s'était tracée, qui le força de subir une autre influence, dont le poids dut souvent lui sembler bien lourd, et dont les conséquences entravèrent la réalisation de ses vues et compromirent souvent sa politique extérieure.

Malgré ces fautes, malgré cette immoralité politique, qui est une calomnie de l'humanité, le nom de M. Guizot grandira dans l'histoire. La France lui rendra l'éclatante justice de reconnaître, que tout en comprimant la révolution, il l'a rendue possible et durable. En brisant ce magnifique instrument de ses desseins, en choisissant un tel homme pour bouc émissaire de nos iniquités sociales, la Providence a donné un grand exemple. Elle a montré que la sainteté du but n'excuse pas l'emploi de moyens opposés aux lois éternelles de la justice et de la morale, que les vertus de l'homme privé n'absolvent pas des fautes de l'homme public, et elle a prouvé que rien n'est stable et solide que ce qui est basé sur ces lois divines.

Pendant la séance de la Chambre, le sort du mi-

nistère se décidait aux Tuileries. Le roi, instruit des dispositions hostiles de la garde nationale, de la gravité de l'insurrection, reconnut la nécessité de fléchir enfin devant l'imposante manifestation d'une volonté plus puissante que la sienne, et fit appeler M. le comte Molé pour former un nouveau cabinet. C'etait plutôt une transaction qu'une concession.

Ce ministère, formé d'urgence, et dont la durée fut si courte, se composait à peu près ainsi :

MM. Molé, président du conseil et ministre des affaires étrangères ;
Dufaure, ministre de l'intérieur.
Vivien, ministre de la justice et des cultes ;
H. Passy, ministre des finances ;
Le général Oudinot, duc de Reggio, ministre de la guerre ;
Billaut, ministre de la marine et des colonies ;
Lanyer, ou le comte Daru, ministre des travaux publics ;
Gouin, ministre du commerce et de l'agriculture ;
De Tocqueville, ou Saint-Marc-Girardin, ministre de l'instruction publique.

La nouvelle de la retraite du ministère Guizot, et de l'avénement d'un pouvoir qui promettait d'insérer dans son programme la réforme électorale, fut accueilli par la garde nationale et une grande partie de la population, avec l'allégresse la plus vive. Elle se répandit dans Paris avec rapidité, et l'aspect de la ville changea comme par magie. Ce fut un enthousiasme indescriptible autant qu'exagéré, si on le compare à la cause qui l'avait fait

naître. Mais on se réjouissait surtout d'échapper à la guerre civile qu'on avait vue de si près, et d'arriver enfin au terme d'une agitation qui, depuis quinze jours, troublait tous les esprits. La garde nationale, qui pouvait revendiquer les honneurs de cette *victoire*, rentra triomphante dans ses foyers, aux acclamations de la foule.

Des officiers d'état-major, suivis de détachements de troupes de ligne, furent envoyés dans toutes les directions pour annoncer la chute du ministère et la promesse de la réforme ; les plus éclatantes démonstrations de joie se produisirent à leur passage ; mais, arrivés en face de l'insurrection, ils ne trouvèrent plus que des visages mornes, sévères et irrités. Les insurgés n'abandonnèrent ni leurs armes, ni la garde de leurs barricades ; ils conservèrent leur attitude menaçante, fière et dédaigneuse : qu'importait cette ridicule victoire et cette chute d'un ministère à ces hommes qui avaient condamné la monarchie, et que le doigt de Dieu avait marqués pour l'accomplissement de ses grands desseins !

Pendant que ces redoutables conjurés tenaient dans leurs mains le sort de la France, Paris s'abandonnait à la joie la plus folle et la plus expansive. On s'embrassait, on se serrait les mains, on se félicitait, et l'on fraternisait avec les troupes (1). Le

(1) Il y eut cependant encore quelques combats dans les quartiers éloignés du centre :

Vers cinq heures et demie, une foule immense s'était rassemblée rue du Faubourg Saint-Martin, en face de la caserne des gardes municipaux. Nous avons déjà dit que les agressions violentes de ces troupes avaient jeté contre elles dans la population une irritation fâcheuse. Au moment même où les masses

soir, toute la ville, entièrement illuminée, présentait le plus féerique coup d'œil. Les fenêtres retardataires étaient signalées, et on les voyait aussitôt s'ouvrir et s'éclairer à leur tour (1). Des flots de peuple parcouraient les rues avec des drapeaux et des torches, en chantant des hymnes patriotiques, et en faisant retentir l'air de joyeuses acclamations.

C'est au milieu de ces fêtes et de ces joies qu'éclata, soudain et terrible, le coup qui décida des destinées de la France, et que la révolution, trahie

populaires s'étaient agglomérées devant la caserne, quelques coups de feu seraient partis des rangs des soldats qui gardaient la porte, et un homme du peuple avait été blessé. Mais la nouvelle du renversement de M. Guizot leur était probablement parvenue, et l'on avait pu voir quelque hésitation dans l'attitude de ces militaires, si résolus peu d'heures auparavant.

Une clameur s'éleva dans la foule : *Prenons la caserne, en avant !* En quelques secondes, l'escouade des gardes municipaux fut refoulée avant qu'elle eût le temps de songer à se servir de ses armes. La cohue envahit la cour de la caserne. Les soldats furent entourés et désarmés. La caserne, qui renfermait, dit-on, six cents hommes, fut en un instant au pouvoir des agresseurs. Du reste, on n'eut point à déplorer d'actes de violence. Les soldats, dont les armes avaient été enlevées, ne furent point exposés à de mauvais traitements. Sur ces entrefaites arriva un bataillon de la 5e légion de la garde nationale. Les gardes nationaux, dès qu'ils apprirent ce qui se passait, entrèrent dans la caserne. Ils y furent accueillis par d'unanimes acclamations. *Vive la réforme! Vive la garde nationale !* criait-on de toutes parts. Sur l'invitation des gardes nationaux, les armes des gardes municipaux furent laissées dans la caserne. Les soldats eurent toute liberté de se retirer paisiblement. Les gardes nationaux se contentèrent d'enlever le drapeau de la garde municipale, qu'ils associèrent au leur, et qu'ils portèrent triomphalement dans leurs rangs. Ils suivirent ainsi le boulevard, escortés d'une multitude sans cesse grossissante. On battait des mains, on criait : *Vive la garde nationale! Vive la réforme!* sur leur passage. Plusieurs gardes nationaux portaient des bouquets au canon de leurs fusils. (*Constitutionnel.*)

(1) La foule s'est portée devant l'hôtel Rothschild, en criant : *Vive la réforme!* et en donnant l'ordre d'illuminer. M. de Rothschild parut au balcon avec son neveu, cria aussi : *Vive la réforme!* et fit illuminer immédiatement. Le célèbre banquier plaça lui-même un des lampions de la façade.

Au ministère de la justice, on a fait la même manifestation, seulement aux cris de *Vive la réforme !* se mêlaient ceux d'*A bas Hébert! à bas l'homme de la complicité morale!* Le factionnaire placé à la porte se retira vers l'état-major de la place Vendôme, et la guérite qu'il occupait fut brisée.

par les événements, vint prendre sa formidable revanche.

Soit ignorance, soit résolution bien arrêtée, le secret le plus profond a été gardé sur la catastrophe du boulevard des Capucines, attribuée par tous les journaux français au hasard le plus absurde et le plus invraisemblable. Et toute la France a cru à ce hasard ! à une brutale et stupide agression de ces troupes de ligne, si patientes, si calmes pendant la lutte, et qui auraient, monstrueux et épouvantable délire! attendu ce moment pour ensanglanter cette victoire et jeter un deuil immense sur cette fête populaire.

Ne laissons pas toute la France admettre, comme le résultat d'un hasard fatal, cette catastrophe, qui change la face d'un monde; et restituons aux faits, avec la vérité historique, leur sombre et héroïque grandeur.

Pourquoi, d'ailleurs, cacher à ce peuple si magnanime cette vérité, à la hauteur de laquelle il s'est placé d'un élan admirable et rapide? Pourquoi détourner ses regards des hautes cimes où retentissent, dans la nue pleine de foudres et d'éclairs, les décrets éternels, pour le prosterner aux pieds de cette divinité aveugle que l'homme appelle le hasard?

Qu'il sache bien, au contraire, que cette révolution, dès longtemps prévue par ceux qui savaient apercevoir sous le grossier badigeon dont on l'avait couvert, l'irremédiable décrépitude du vieil édifice social, a été l'explosion inévitable et providentielle de toutes les forces vives de la nation, trop longtemps et trop violemment contenues! Qu'il marche avec une foi ardente dans la voie sublime où la

main de Dieu l'a poussé pour y précéder l'humanité tout entière, qui le contemple et l'admire; et qu'il se rende digne, enfin, de l'élection divine qui l'a désigné, entre tous les peuples, pour l'affranchissement des nations et la réalisation des promesses du Christ!

Il était dix heures du soir, tout Paris, resplendissant des feux de l'illumination, célébrait, dans les transports d'une joie enthousiaste, les triomphes de la journée; une foule immense et paisible inondait les rues et les boulevards, et la royauté, rassurée, voyait briller d'un nouvel éclat son étoile un moment obscurcie; lorsqu'un éclat sinistre, suivi de longs gémissements, vint glacer de terreur la multitude, et changer le chant de triomphe en une immense clameur de rage et de vengeance!

Voici ce qui était arrivé :

Une colonne d'aspect menaçant et sombre, composée de six à huit cents hommes, était descendue le long des boulevards au milieu de la foule, et s'était massée à l'entour de l'hôtel du ministre des affaires étrangères, au dedans et vis-à-vis duquel stationnait un détachement de troupes de ligne. Un jeune homme était à leur tête, Brutus de la révolution nouvelle, et dont le gouvernement de la république doit savoir le nom. Il s'avança droit vers l'officier qui commandait le détachement et tira sur lui un coup de pistolet. Furieux, exaspérés, les soldats, obéissant à une pensée commune, abaissent leurs armes, font feu sur le mur vivant qui les entoure, et une terrible décharge a jonché la terre de morts et de blessés. La foule, frappée de stupeur et

d'épouvante, reflue comme une mer, ouvrant en cet endroit un vaste cercle de mort, puis un long cri se fait entendre : *Nous sommes trahis! Aux armes!*

On ramasse les cadavres, on les place sur des tombereaux ; et un lugubre cortége, précédé de torches enflammées, les transporte aux bureaux du *National,* vis-à-vis desquels on pousse un nouveau cri de vengeance, et les promène lentement le long des boulevards jusqu'à la place de la Bastille, au milieu d'une population frémissante, dont ce funèbre convoi exalte jusqu'au délire l'héroïsme et la fureur.

C'en est fait, la lutte va recommencer implacable, et la révolution victorieuse va poursuivre sa marche irrésistible.

---

24 *février.* — Paris est soulevé : la révolte a accompli pendant la nuit, à la lueur des flambeaux, aux sinistres appels du tocsin, une formidable besogne. Les pavés se dressent en barricades élevées et solides ; les arbres des boulevards ont été coupés, les colonnes, les bancs de pierre qui les ornaient descellés et démolis ; les réverbères brisés, toutes les grilles arrachées, les voitures enlevées et renversées ; c'est tout un système de fortifications, qui s'étend depuis la place de la Bastille jusqu'à l'hôtel des affaires étrangères, embrassant les faubourgs dans son vaste réseau et présentant vers la rue Saint-Denis un front imposant comme une forteresse, qui ferme le boulevard dans toute sa largeur.



Albert

Dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, Saint-Avoie, du Temple, occupés la veille par l'insurrection, le combat, repris à minuit, n'a pas cessé depuis lors. Le matin amène de nouveaux renforts aux insurgés. Le Havre et Rouen fournissent un contingent de trois mille combattants, accompagnés d'un énorme convoi de munitions de guerre. La lutte a pris des proportions gigantesques ; les troupes de la caserne du faubourg Poissonnière, en se laissant désarmer par les insurgés, ont frappé d'inertie une partie de la résistance et doublé les forces des assaillants.

On se battit sur plusieurs points ; l'infanterie de ligne et la cavalerie entamèrent une vive fusillade avec les défenseurs des barricades ; mais ces déplorables hostilités durèrent peu. Les soldats étaient mornes et consternés, les chefs tristes et indécis. Ils ne donnaient leurs ordres qu'après de longues hésitations, et semblaient plutôt se défendre qu'attaquer. Aussi, lorsque, vers neuf heures, on apprit que des négociations étaient entamées pour obtenir de la couronne des concessions moins dérisoires que celle de la constitution d'un ministère présidé par le comte Molé, s'empressa-t-on de cesser le combat. Les troupes renversèrent leurs fusils sur leurs épaules, et commencèrent à défiler au pas devant le peuple qui les saluait de ses acclamations. La garde nationale, convoquée le matin, fermait cette marche patriotique, et occupait successivement tous les postes qu'abandonnaient les troupes en se retirant.

Bientôt on vit s'avancer, du côté des barricades,

un cortége tout pacifique; la foule se pressa alentour. C'étaient MM. Odilon-Barrot, Horace Vernet, en costume d'officier de la garde nationale, Oscar Lafayette, Quinette et quelques députés. On apprit alors ce qui s'était passé le matin : pendant que le peuple versait son sang aux barricades, l'opposition en avait touché le prix aux Tuileries.

Un ministère Thiers et Odilon-Barrot avait été formé, le maréchal Bugeaud était remplacé au commandement de Paris par le général Lamoricière, et la réforme, inscrite au programme du nouveau cabinet, allait devenir une vérité. Telles étaient les concessions que l'opposition triomphante venait apporter à cette fière et héroïque population debout sur ses barricades.

Le cortége se dirige vers la rue Saint-Denis pour aller à l'hôtel de ville. Mais la foule grossit à chaque pas, et ne présente bientôt qu'une masse compacte et impénétrable, pleine de bruit et de menaces. M. Odilon-Barrot s'arrête, inquiet et troublé. Il s'efforce de parler, mais cette voix, si puissante à la Chambre, est ici sans écho. Au milieu des cris et des murmures de la foule, il ne peut faire entendre que ces mots :

« .... *Mes bons amis, nos efforts communs l'ont emporté. Nous avons reconquis la liberté, et, ce qui vaut mieux, l'honnêteté....* »

Un tumulte inouï succède à ces paroles. Des voix nombreuses lui crient : *Assez! assez!... Cela ne suffit plus!... Nous avons été trompés trop souvent!... A bas!* Une autre voix, dominant toutes celles de la foule, lui jette enfin ces mots : IL EST TROP TARD!

M. Odilon-Barrot se tait, il a compris. Il vient

de mesurer d'un coup la profondeur de l'abîme ouvert devant la monarchie : il recule, et retourne sur ses pas, sans doute pour aller adresser au parlement un dernier recours, espoir incertain et suprême de ce trône qui s'écroule.

Quelques instants après, une proclamation signée Odilon-Barrot et Thiers, est répandue à profusion et affichée dans les rues (1), elle est aussitôt arrachée. L'insurrection grandit toujours, élargissant son action, et se rapprochant des Tuileries, qu'elle enceint de toutes parts dans un cercle immense. A ce moment les principaux chefs de l'opposition se rendaient au palais pour signifier au vieux monarque l'arrêt sans appel de la justice populaire.

Arrivés aux Tuileries, ils trouvent la place du Carrousel et la cour d'honneur pleines de troupes et de munitions; mais une anxiété profonde est empreinte sur tous les fronts, et nul ne songe à une lutte qu'on comprend impossible. Les députés sont introduits dans les salons pleins d'une foule de fonctionnaires et d'officiers supérieurs abattus et consternés, qui ont perdu toute énergie, toute initiative, et qui attendent, avec une impatience fébrile, les nouvelles décisives de leur sort.

(1) Voici cette proclamation :

« Citoyens de Paris !

« L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris.

« MM. Odilon-Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne sont nommés ministres.

« Liberté—Ordre—Union—Réforme.

« Signé : ODILON-BARROT et THIERS. »

La députation, composée de MM. Thiers, E. de Girardin, de Remusat, Odilon-Barrot, Duvergier de Hauranne, Dupin et de Lasteyrie, apprend au vieux roi la fatale nouvelle, et réclame de lui l'abdication, qui seule peut encore sauver la monarchie. Le roi hésite, il espère encore : il a tant de fois triomphé de l'émeute! Cependant le temps presse, la tempête gronde plus près, il faut céder, pendant qu'il en est temps encore. On place du papier devant le roi, des plumes, il les prend et les rejette successivement, puis il en saisit une et la taille. C'est une minute de gagnée, une minute qui peut sauver le trône : la minute s'écoule inutile, il signe, il a signé.

A une heure on affichait dans toutes les rues cette proclamation :

Citoyens!

Abdication du roi;
Régence de madame la duchesse d'Orléans;
Dissolution des Chambres;
Amnistie générale.

Il a signé; mais, cette fois encore, IL EST TROP TARD! Cette couronne, dont il dispose, tombée de son front, est à jamais perdue pour sa dynastie.

L'insurrection, victorieuse sur tous les points, enveloppe les Tuileries. Ce n'est plus seulement une partie de la population, c'est le peuple tout entier. La garde nationale, elle-même, a compris enfin la grandeur de la lutte; médiatrice hier, elle combat aujourd'hui. Le Palais-Royal est envahi et

dévasté. Le poste du Château-d'Eau, situé vis-à-vis, défendu par la garde municipale et un détachement du 14e de ligne, est sommé de se rendre. Il refuse; alors un combat terrible et meurtrier, dernier et sanglant épisode du drame populaire (1), s'engage entre les vainqueurs, irrités de cet obstacle, et les téméraires défenseurs du poste.

Cette lutte inégale, dont l'issue ne pouvait être douteuse, dure pendant deux heures, avec un terrible acharnement. Il y eut des prodiges de courage et d'audace. Des groupes d'assaillants, impatients d'en finir, s'avancèrent au delà des barricades jusqu'auprès du corps de garde, au travers d'une grêle de balles, pour attaquer de plus près, et plusieurs d'entre eux, frappés par derrière des balles de leurs amis, payèrent de leur vie cette héroïque imprudence. Enfin, à l'abri des voitures de la cour, auxquelles on met le feu au milieu de la place, ils réussissent à s'approcher du poste, sur lequel ils tirent à couvert, protégés par les flammes et la fumée. Les assiégés continuent néanmoins leur résistance opiniâtre : enfermés dans leur corps de garde comme dans un fort, ils s'y défendent avec l'énergie du désespoir.

Le peuple, exaspéré, court aux appartements du Palais-Royal, y prend les matelas, les entasse devant la porte du corps de garde et y met le feu.

(1) Quelques instants auparavant, il se passait sur la place de la Concorde une scène plus affreuse encore. La nouvelle de l'abdication était connue, et d'officieux médiateurs s'interposaient pour faire retirer les troupes et mettre un terme au combat. Malheureusement, la garde municipale du poste du Garde-Meuble refuse de rien entendre, se retranche dans son corps de garde, et fait feu par les fenêtres et les meurtrières. Cet acte d'inexprimable délire met la foule en fureur; le corps de garde est attaqué avec une rage inouïe, et les assaillants vont jusqu'à engager le canon de leurs fusils dans les meurtrières d'où tirent les assiégés. Douze gardes municipaux sont massacrés; le feu est mis au corps de garde, et le reste périt dans les flammes.

Quelques minutes après, cette sanglante tragédie était finie. Les soldats, brûlés ou asphyxiés, avaient tous péri dans l'incendie. La garde municipale expiait ainsi cruellement son dévouement brutal à l'ordre public et à la monarchie !

Alors, un cri général se fit entendre : Aux Tuileries ! et le flot se précipita rapide vers la place du Carrousel. Trois mille hommes d'infanterie, deux escadrons de dragons, la garde municipale, les gardiens armés, six pièces de canon en batterie, telles étaient les forces qui défendaient le palais : tout faisait donc présager une lutte terrible ; mais lorsque la foule déboucha, pleine d'ardeur, par toutes les entrées de la place, elle trouva les grilles ouvertes et les Tuileries sans défense. La noble intervention d'un simple citoyen, officier de la garde nationale, avait décidé le duc de Nemours à donner aux troupes l'ordre de la retraite (1) pour éviter un massacre inutile.

En un instant tout le palais est envahi. Le peuple, souverain à son tour, se répand dans les appartements royaux. Le trône est enlevé, promené dérisoirement le long des boulevards, puis mis en pièces et brûlé sur la place de la Bastille. Le Palais-Royal avait été dévasté, les Tuileries sont respectées ; la vengeance du peuple était satisfaite. Les joyaux de la couronne, placés sur une civière, re-

(1) Un simple lieutenant de la 5e légion, Albert Roche, s'était présenté en parlementaire, était allé droit au duc de Nemours, posté devant le Pavillon de l'Horloge avec les généraux de son état-major, et lui avait dit : « Monseigneur, six légions de la garde nationale vont cerner les Tuileries ; les citoyens qui attaquent en ce moment le Château-d'Eau se disposent à se joindre à elles ; le combat est imminent, il sera terrible ! et le sang versé retombera sur votre tête, car ce sont des frères qui s'entr'égorgeront. » A ces mots, le duc comprit que tout était fini. Il donna des ordres pour faire retirer les troupes, et, un instant après, le peuple prit la place de la royauté disparue.

couverts d'un drap, et disposés de manière à simuler un homme blessé, sont transportés, en plusieurs fois, à la mairie du troisième arrondissement, au travers d'une foule armée et turbulente, qui se découvre et salue. Parmi les objets précieux délaissés par la royauté dans sa fuite, se trouve un Christ admirablement sculpté. Un élève de l'école polytechnique le montre et s'écrie : *Mes amis, voilà notre Maître à tous!* Et d'un mouvement unanime, toute cette foule, saisie d'un mouvement admirable, s'incline et tombe prosternée devant l'image du saint martyr. Quel peuple! et quelle grandeur!

Le Christ est ensuite solennellement porté à Saint-Roch ; ceux qui le précèdent crient : *Citoyens, chapeau bas! saluez le Christ!* et tous saluent, pleins d'attendrissement, de recueillement et d'admiration.

Méditez ce simple et magnifique épisode : rapprochez ensuite ces deux dates : 1792—1848, comparez, et jugez!

Vieille Europe dégénérée, nations courbées sous un avilissant esclavage, relevez-vous! vous êtes conquies! Rois qui tremblez sur vos trônes chancelants, vous hérissez vos frontières de baïonnettes, vous élevez autour de la France un mur de fer, vaines menaces, précaution impuissante, vous êtes conquis!

Que ferez-vous pour vous défendre contre de tels exemples? et quel cordon sanitaire éloignera de vos peuples la divine contagion de ce pieux héroïsme? Vous cherchez du regard, pour la combat-

tre, la Liberté de l'Aventin, divinité menaçante et sombre, armée de la pique et du sceptre, et vous ne voyez pas planer au-dessus de vos têtes la Liberté chrétienne, qui descend calme et souriante, portant aux nations un Christ et un flambeau ! Car cette Liberté-là est fille du ciel, et comme les anges du Seigneur, elle a des ailes !

Après une revue passée dans la cour du Carrousel, dernier adieu à sa puissance anéantie, le vieux roi avait quitté les Tuileries. Il était à pied, appuyé sur le bras de la reine, tous deux étaient vêtus de noir. Ces deux vieillards s'acheminaient ainsi vers l'exil. Un détachement de gardes nationaux, quelques officiers de service, peut-être même quelques amis, formaient l'escorte du roi déchu. Ce triste cortége suivit le mur du jardin qui longe la Seine, et se dirigea vers la place de la Concorde. Arrivé là, un mouvement de la foule dispersa bientôt cette faible escorte, et le roi et la reine se trouvèrent presque seuls au milieu d'un peuple irrité. C'était au moment où l'on attaquait le poste du Garde-Meuble. Le roi s'arrêta, quitta brusquement le bras de la reine, éleva son chapeau en l'air et prononça quelques mots que personne ne put entendre. Cependant, le tumulte augmentait, les chevaux de l'escorte, refoulés par la multitude, devenaient dangereux et difficiles à contenir. Le roi, déjà reconnu par quelques personnes, était pressé de toutes parts. Alors la reine, alarmée, le prit par la main et l'entraîna. Sur le quai étaient deux voitures basses, noires, attelées d'un cheval. Le roi et la reine

montèrent dans la première où se trouvaient déjà deux enfants, deux dames montèrent dans la seconde, et les chevaux partirent à fond de train.

De cette fin du règne de Louis-Philippe, à la chute de Charles X, il y a toute la distance qui séparait le gouvernement de Juillet de celui de la restauration. Charles X vaincu, mais encore entouré de respect, part honorablement, en roi, conduit jusqu'au port par ses vainqueurs. De nombreuses sympathies l'accompagnent dans son exil, son souvenir vit encore puissant dans le cœur des siens, et d'énergiques défenseurs soutiennent une lutte longue et acharnée pour la cause de sa dynastie. Louis-Philippe, au contraire, vaincu presque sans combat, abandonné, seul, est à peine tombé qu'il est oublié. Son départ est une fuite. Il passe au milieu de son peuple, sans exciter d'autre sentiment qu'une sorte de curiosité : il part, et nul ne songe à s'inquiéter du lieu où il va.

C'est que le roi de la restauration avait conservé les belles et chevaleresques traditions de l'ancienne monarchie : il était grand, noble et gracieusement affable, comme un vrai roi qui ne peut pas déroger; fastueux, dépensier, imprévoyant, ses fautes mêmes étaient d'héroïques sottises, qui plaisaient toujours par quelque côté à cette nation française, si généreuse et si grande. Tandis que le roi des barricades, malgré les qualités les plus solides, malgré sa sagesse et son habileté gouvernementale, déplaisait à la foule par des soins et une prévoyance indignes de son rang, ainsi que par ses efforts pour

racheter, aux yeux de l'Europe monarchique, l'origine plébéienne de son pouvoir et consolider sa légitimité douteuse. Il sut rallier autour de lui des intérêts, et ne sut pas se concilier de sympathies. Aussi, lorsque arrive le jour de la chute, tous ces intérêts s'éloignent et avisent à leur salut. Ce n'est pas un roi qui tombe, c'est un grand spéculateur qui fait faillite, et que ses associés de la veille abandonnent et renient.

La révolution est accomplie de fait; le dernier espoir de la monarchie repose sur un enfant et une femme, protégés par ceux-là mêmes qui ont été les instruments de leur ruine, et qui, frappés du même coup, ont vu expirer au pied des barricades une popularité et une influence politique de vingt années.

Peu de temps après le départ du roi, la duchesse d'Orléans, avec le comte de Paris et le duc de Chartres, et accompagnée du duc de Nemours, se dirigeait vers la Chambre des députés, où elle allait courageusement réclamer le trône promis à son fils. La séance était ouverte depuis une heure, lorsqu'elle fut introduite.

Il n'y a pas de récit possible de cette dernière séance parlementaire, où la révolution armée est venue se donner elle-même la consécration légale; délibération tumultueuse, formidable, inouïe; labo-

rieux enfantement d'une république, berceau glorieux de la liberté du monde!

Cette séance appartient à l'histoire; la voici, telle que les sténographes du *Moniteur*, inébranlables et impassibles, l'ont burinée, de leur plume consciencieuse et inexorable, dans les annales de l'humanité :

La Chambre était aujourd'hui convoquée pour une heure dans les bureaux; mais les députés se pressent dans la salle des séances et font appeler M. le président, qui, à midi et demi, vient prendre place au fauteuil.

M. de Bussières, un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté.

M. Laffitte. Je demande la parole.

M. le président. Messieurs, attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur le pays...

M. de Cambacérès. M. le président, il y a dans la salle un grand nombre de députés; dans une circonstance aussi grave, il faut les appeler. (Oui! oui!)

M. le président. Huissiers, allez chercher MM. les députés.

(MM. les députés entrent dans la salle dans la plus vive animation.)

M. le président. Attendu la gravité des circonstances qui pèsent sur la capitale du royaume, j'ai été invité de toutes parts à ouvrir la séance publique, et comme la Chambre se réunissait précisément pour se rendre dans ses bureaux, et comme d'ailleurs les précédents l'autorisent, j'ai fait une convocation publique immédiate. J'ai cru devoir substituer la séance publique à la réunion des bureaux. (Approbation unanime.)

M. Charles Laffitte. Messieurs, je n'occuperai pas longtemps la tribune.

Je m'adresse à tous, je les prie de faire taire toutes les passions en ce moment. Je m'adresse à la droite, au centre, à la gauche, c'est surtout des extrémités que j'espère recevoir quelque appui. (Mouvement.)

Je propose à la Chambre, vu les circonstances et sans entrer dans des explications inutiles, puisque vous le sentez tous, puisqu'elles sont présentes à tous les esprits, je propose à la Chambre de se déclarer en permanence. Je crois que je n'ai pas besoin de donner de développements. (Non! non! Assez! assez!)

Voix nombreuses. Oui! oui! en permanence.

M. Dutier. Je demande que cette proposition soit ajournée, et que

pour l'instant, la Chambre déclare simplement qu'elle se maintient en séance, sauf à prendre plus tard telle détermination qu'exigeront les circonstances. (Oui! oui!)

M. de Cambacérès. Je demande que la Chambre reste en permanence jusqu'à la fin de la crise. (Oui! oui!)

M. le président. Il ne peut pas être question de permanence autre que celle-ci : la Chambre a ouvert sa séance, et elle restera ouverte tant qu'il ne sera pas fait motion de la lever. La Chambre s'est réunie seulement en séance publique à l'heure où elle devait se réunir dans les bureaux. (Très-bien! très-bien!)

La séance demeure suspendue.

Une vive agitation règne dans l'assemblée, dont tous les membres paraissent gravement préoccupés. Le nom de M. Odilon-Barrot, qui, dit-on, a été nommé président du conseil, est prononcé par beaucoup de membres qui semblent étonnés de son absence. Le bruit se répand de l'abdication du roi en faveur du comte de Paris, sous la régence de Mme la duchesse d'Orléans.

A une heure et demie, on annonce que Mme la duchesse d'Orléans et M. le comte de Paris vont se rendre à la séance.

Au même instant, en effet, Mme la duchesse d'Orléans entre, tenant M. le comte de Paris d'une main et M. le duc de Chartres de l'autre. De vives acclamations l'accueillent. Un grand nombre de membres des diverses parties de la Chambre font entendre les cris de : *Vive la duchesse d'Orléans! Vive le comte de Paris! Vive le roi! Vive la régente!*

Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants prennent place sur des siéges que l'on a disposés à la hâte dans l'hémicycle, au pied de la tribune. M. le duc de Nemours accompagne Mme la duchesse d'Orléans. Plusieurs officiers et des gardes nationaux en uniforme lui servent d'escorte.

Un certain nombre de personnes étrangères à la Chambre entrent aussi dans la salle et se tiennent debout dans les deux couloirs.

Une grande anxiété se peint sur toutes les physionomies.

M. Lacrosse, au milieu du bruit. Je demande que la parole soit donnée à M. Dupin, qui vient d'amener M. le comte de Paris dans la Chambre.

M. Dupin. Je ne l'ai pas demandée!

Voix nombreuses. Parlez! parlez!

M. Dupin. (Ecoutez! écoutez!) Messieurs, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris avec la régence de Mme la

duchesse d'Orléans. (Vives acclamations. — Cris nombreux : *Vive le roi! Vive le comte de Paris! Vive la régente!*)

Messieurs, vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour Mme la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée; elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale (Bravo! bravo!) exprimant ce vœu comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France. (Nouveaux bravos.)

(M. Dupin descend de la tribune.)

Plusieurs membres. M. Barrot! M. Barrot à la tribune!

D'autres membres. Il est absent!

M. Dupin, de sa place. Il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes, vient d'exprimer un sentiment non équivoque qui doit être constaté.

Voix nombreuses. Oui! oui!

Voix diverses à gauche et à l'extrême gauche. Non! non! Attendons M. Barrot! Un gouvernement provisoire!

M. Dupin. Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous sera remis probablement par M. Barrot, soit parvenu, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué dans cette enceinte le comte de Paris comme roi de France et Mme la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. (Oui! oui! Bravo! — Non! — Vive et universelle agitation.)

M. le président. Messieurs, il me semble que la Chambre par ses acclamations unanimes...

(Approbation au centre. — Réclamations à gauche et à droite et de la part des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs.)

M. Dupin. Je constate avant tout les acclamations du peuple et de la garde nationale...

(M. Marie demande la parole et monte à la tribune. — Le bruit et l'agitation l'empêchent de se faire entendre.)

M. de Lamartine, de sa place. Je demande à M. le président de suspendre la séance par le double motif et du respect que nous inspirent, d'un côté, la représentation nationale, et, de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. (Non! non! — Oui!)

M. le président. La Chambre va suspendre sa séance jusqu'à ce que Mme la duchesse d'Orléans et le nouveau roi se soient retirés. (Non! non!)

(M. le duc de Nemours et plusieurs députés s'approchent de Mme la duchesse d'Orléans et paraissent l'engager à se retirer. La princesse semble s'y refuser et garde sa place.)

M. Lherbette, s'adressant à M. le président. Mme la duchesse d'Orléans désire rester ici.

(Le bruit et l'agitation redoublent.)

M. le président. Tout le monde, sans distinction d'opinion, doit comprendre qu'en présence d'une auguste princesse et de son fils, le silence et le respect sont le devoir de tous.

(Bruits divers. — M. Marie occupe toujours la tribune. — Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants restent debout dans l'hémicycle, entourés d'un grand nombre de députés.)

M. Oudinot. Je demande à la Chambre un instant d'attention. (Ecoutez! écoutez!) On fait appel à tous les sentiments généreux.

La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde seule, à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris. Accompagnons-la où elle veut aller. (Interruptions.) Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. (Très-bien!)

M. le président. La première mesure à prendre, c'est d'inviter toutes les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. (Non! non!)

La Chambre ne peut pas délibérer; messieurs, par respect pour la Chambre et pour la Constitution, veuillez vous retirer. (Non! non!)

En ce moment, Mme la duchesse d'Orléans semble céder aux invitations qu'on lui adresse; précédée du duc de Nemours et suivie de ses deux enfants, elle monte les degrés de la salle par le couloir du centre qui conduit à la porte placée au-dessous de l'horloge. Arrivée aux derniers bancs du centre gauche, elle y prend place, toujours entourée du même cortége, au milieu des acclamations de la Chambre presque entière. Messieurs les députés de l'extrême gauche restent impassibles à leurs places. Le nombre des gardes nationaux et des personnes étrangères à la Chambre augmente à chaque instant dans les couloirs.

M. le président. J'invite de nouveau toutes les personnes étrangères à la Chambre à se retirer; la Chambre va délibérer.

M. Marie, s'adressant aux gardes nationaux en armes. Messieurs, sortez, pour que la Chambre puisse délibérer. (Non! non!)

M. le président. Souvenez-vous, messieurs, que la représentation nationale est un dépôt sacré, confié à la ville de Paris et à la garde nationale; la Chambre ne peut pas délibérer en présence d'étrangers. (Non! non!)

(En ce moment, M. Odilon-Barrot entre dans la salle. Un grand nombre de députés l'entourent.)

M. Dosmont. Il faut laisser parler M. Odilon-Barrot.

(M. Marie, à la tribune, se dispose à prendre la parole.)

Plusieurs voix. M. Odilon-Barrot! M. Odilon-Barrot!

M. Crémieux. Laissez parler M. Marie, M. Odilon-Barrot viendra.

M. Marie. Messieurs, dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin le mal a fait d'immenses progrès, et, si vous tardez encore à prendre des mesures par des délibérations inutiles, vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller; il est donc urgent de prendre un parti. Quel parti prendre? On vient de proclamer la régence de Mme la duchesse d'Orléans; vous avez une loi qui a nommé le duc de Nemours régent; vous ne pouvez donc pas aujourd'hui faire une régence; c'est certain, il faut que vous obéissiez à la loi. Cependant il faut aviser; il faut, à la tête de la capitale comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant; je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué. (Bravo! bravo! dans les tribunes.) Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera; il pourra aviser, concurremment avec les Chambres, et il aura autorité dans le pays : ce parti pris à l'instant même, le faire connaître dans Paris, c'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité : il ne faut pas en pareil moment perdre son temps en vains discours.

Voici, messieurs, ma proposition : Je demande que sur-le-champ un gouvernement provisoire soit organisé.

(M. de Genoude se dirige vers la tribune; plusieurs membres l'engagent à ne pas prendre la parole.)

M. de Genoude. Je n'ai pas d'autres intérêts que les intérêts du pays.

Plusieurs membres. Laissez vos intérêts de côté!

M. Crémieux. Dans un pareil moment il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer Mme la duchesse d'Orléans pour régente, et M. le comte de Paris pour roi; la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation; en 1830 nous nous sommes fort hâtés, et nous voici obligés, en 1848, de recommencer. (Bravo! bravo!) Nous ne voulons pas, messieurs, nous hâter en 1848; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

Le gouvernement provisoire... (Bravo! bravo!) que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protégent toutes les parties de la population, ce qui lui avait été promis et ce qu'il n'a pas pu trouver depuis 1830. (Bravo! bravo!)

Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour

Mme la duchesse d'Orléans... (Bravo! bravo! — Ces bravos qui partent des bancs du centre sont étouffés par des cris et par le tumulte des tribunes), et j'ai conduit tout à l'heure (j'ai eu ce triste honneur) la famille royale jusqu'aux voitures qui l'emportent dans son voyage; je n'ai pas manqué à ce devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. (Rumeur tumultueuse.) Mais maintenant, messieurs, la généralité de la population parisienne, la fidèle garde nationale, ont manifesté leur opinion légale; eh bien, la proclamation qui vous est proposée dans ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

Nommons un gouvernement provisoire; qu'il soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler, pour lui faire comprendre que, s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des droits qu'il doit savoir remplir.

Croyez-nous un peu, nous vous en supplions; nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de Juillet; nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes; sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution.

Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire de cinq membres. (Approbation à gauche et dans les tribunes.)

M. de Genoude. Je le demande à tout le monde... (Interruption.) Vous ne pouvez faire ni un gouvernement provisoire, ni une régence; il faut que la nation soit convoquée, si vous avez quelque chose à faire. (Interruption.) Je dis qu'il n'y a rien sans le consentement du peuple. C'est comme en 1830, vous ne l'avez pas appelé, voyez ce qui vous arrive; ce sera la même chose, et vous verrez les plus grands malheurs surgir de ce que vous ferez aujourd'hui. (Agitation.)

M. Odilon-Barrot. (Ecoutez! écoutez!) Jamais nous avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence! (C'est vrai!) Puissiez-vous être tous unis dans un même sentiment, celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile! (Très-bien! très-bien!) Les nations ne meurent pas, mais elles peuvent s'affaiblir dans des dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation; elle s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime, à son courage, à son honneur.

La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vives acclamations au centre.)

(Madame la duchesse d'Orléans se lève et salue l'assemblée. Elle invite le comte de Paris à l'imiter, ce qu'il fait.)

M. Odilon-Barrot. Je fais un appel solennel...

M. de Larochejaquelein. Vous ne savez ce que vous faites.

(Madame la duchesse d'Orléans se lève comme pour parler.)

Plusieurs voix. Ecoutez! écoutez! Laissez parler madame la duchesse!

D'autres membres. Continuez, M. Barrot!

M. Odilon-Barrot. C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses représentants de la révolution de Juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. (Bravos au centre.)

M. de Larochejaquelein. Je demande la parole.

M. Odilon-Barrot. Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet? (Très-bien! très-bien!)

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens, mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. (Oui! oui!)

Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays; si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier.

Quant à moi, messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité. La régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gages à la liberté; et puisse un appel au pays, à l'opinion publique, dans toute sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égarer jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile!

M. Ledru-Rollin. Je demande la parole.

M. Odilon-Barrot, continuant. Se prononcer au nom des intérêts du pays et de la vraie liberté, voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion; je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation.

M. de Larochejaquelein. Nul plus que moi ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations. Je n'en suis pas à ma première épreuve.

Je répondrai à l'honorable M. Odilon-Barrot, que je n'ai pas la folle prétention de venir ici élever des prétentions contraires ; non ! mais je crois que M. Odilon-Barrot n'a pas servi, comme il aurait voulu les servir, les intérêts pour lesquels il est monté à cette tribune, en s'avançant autant qu'il a fait. (Bruit.)

Messieurs, il appartient peut-être à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du pays et de parler du peuple.

Quelques voix. Bien ! très-bien !

M. de Larochejaquelein. Aujourd'hui, vous n'êtes rien ici ; vous n'êtes plus rien !...

Au centre. Comment donc ! comment donc ?

M. de Mornay. Nous ne pouvons accepter cela.

M. le président. Monsieur, vous vous écartez de l'ordre ; je vous rappelle à l'ordre.

M. de Larochejaquelein. Permettez-moi de parler.

Quand je dis que vous n'êtes rien, en vérité je ne croyais pas soulever des orages. Ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la Chambre des députés n'existe plus comme Chambre. Je dis qu'elle n'existe plus comme... (Interruption.) Je dis, messieurs, qu'il faut convoquer la nation, et alors...

(En ce moment une foule d'hommes armés, gardes nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances et arrive jusqu'à l'hémicycle. Plusieurs sont porteurs de drapeaux. Un tumulte général se produit dans l'assemblée. La plupart des membres siégeant aux bancs des centres refluent vers les banquettes supérieures. Les cris : *Nous voulons la déchéance du roi ! la déchéance ! la déchéance !* sont poussés par ceux qui paraissent marcher à la tête de la foule.)

M. de Mornay. M. le président, suspendez, mais ne levez pas la séance en ce moment.

M. le président, se couvrant. Il n'y a point de séance en ce moment.

(Un orateur étranger à la Chambre, M. Chevalier, ancien rédacteur de la *Bibliothèque historique*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.)

Messieurs, dit cet orateur, croyez à la modération de mes paroles.

(Bruit. — Vous n'avez pas le droit de parler!) Je viens vous proposer le seul expédient qui puisse vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Ecoutez-moi!... Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris, mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevards, au milieu du peuple et de la garde nationale, je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déférer le pouvoir...

Voix de la foule. *Vive la république!* (Assez! assez!)

M. Chevalier. La seule chose que vous ayez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même; vous ne pouvez pas laisser toute une population sans magistrats, c'est là le premier besoin que vous ayez à satisfaire... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.) Il faut que le comte de Paris soit porté sur le pavois aux Chambres.

Un membre de la Chambre. Il est venu ici tout à l'heure! il est ici! Si vous hésitez...

Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre où s'étaient assis la duchesse d'Orléans et ses enfants. Au moment de l'invasion de la salle par la multitude, la princesse, les princes et ceux qui les accompagnaient sortent par la porte qui fait face à la tribune.

M. Chevalier. Vous êtes sûrs de voir proclamer la république...

(Le trouble et la confusion sont à leur comble.)

Un citoyen en costume d'officier, qu'on nous dit être M. Dumoulin, commandant de l'hôtel de ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le marbre la hampe d'un drapeau tricolore.

« Messieurs, s'écrie M. Dumoulin, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui comme en 1830; vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre. »

(MM. Crémieux, Ledru-Rollin et de Lamartine paraissent en même temps à la tribune.)

Voix dans la foule. *Plus de Bourbons! A bas les traîtres! Un gouvernement provisoire immédiatement!*

(Clameurs confuses. — Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond.)

M. Ledru-Rollin, s'adressant aux hommes de la foule. Au nom du peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

Voix du peuple. Au nom de M. Ledru-Rollin, silence!

M. Ledru-Rollin. Messieurs, au nom du peuple, je vous demande un instant de silence!

Un homme du peuple. Un gouvernement provisoire!

M. Mauguin. Soyez tranquilles! vous aurez un gouvernement provisoire!

M. Ledru-Rollin. Au nom du peuple partout en armes, maître de Paris quoi qu'on fasse (Oui ! oui !), je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. (Très-bien ! très-bien ! — Bravos dans la foule.) Je ne fais pas comme vous une chose nouvelle, car en 1842, lors de la discussion de la loi sur la régence, seul dans cette enceinte j'ai déclaré qu'elle ne pouvait point être faite sans un appel au pays. (C'est vrai ! — Très-bien !)

M. de Larochejaquelein. Et moi donc !

Une voix. Oui ! Larochejaquelein aussi !

M. Ledru-Rollin. On vient tout à l'heure de vous parler de la glorieuse révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit, et ne veuillent pas surtout en respecter la Constitution.

En 1791, dans le texte même de la Constitution, on a déclaré que l'Assemblée constituante, l'Assemblée constituante, comprenez-le bien, avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire.

Voix nombreuses. Oui ! oui ! C'est évident.

M. Ledru-Rollin. C'est le texte même de la Constitution de 1791.

Or, messieurs, depuis deux jours nous nous battons pour le droit. Eh bien ! si vous résistez, et si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire, si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battrons encore au nom de la Constitution de 91, qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible.

Une voix. Ce n'est pas possible autrement.

M. Ledru-Rollin. Ainsi pas de régence possible...

Voix nombreuses. Nous n'en voulons pas !

M. Ledru-Rollin. Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirais véritablement singulière et usurpatrice.

Comment ! tout à coup, sans nous laisser délibérer, vous-même majorité, venir briser la loi que vous avez faite contre nos efforts en 1842 ! Vous ne le voudriez pas. C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays.

Au nom même du droit que, dans les révolutions mêmes, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation. (Bravo ! bravo ! — Vive Ledru-Rollin !)

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang. Ah ! l'effusion de sang nous touche, car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien, nous vous déclarons encore ceci : l'effusion du sang ne peut cesser

que quand les principes et le droit seront satisfaits; et ceux-là qui viennent de se battre se battront ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. (Oui! oui!)

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garanties votre gouvernement, qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne? (Bravos dans la foule.)

Une personne qui s'est assise sur les bancs du centre, en face de la tribune, se lève et s'écrie : « Je déclare que les paroles qui sont proférées ici... » (Interruption.)

Les députés, qui se trouvent placés auprès de cette personne l'invitent à se taire! — Non! non! s'écrie-t-elle, je proteste... (Bruit général. — L'interlocuteur est entraîné hors de la salle par les efforts même des députés.)

M. Berryer, *s'adressant à M. Ledru-Rollin :* Pressez la question! concluez! un gouvernement provisoire!

M. Ledru-Rollin. Messieurs, en parlant ainsi au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. (Concluez! concluez!)

En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome; le pays était debout, le pays s'y est refusé.

En 1830, Charles X a voulu abdiquer pour son petit-fils; le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. Berryer. Concluez! nous connaissons l'histoire.

M. Ledru-Rollin. Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire (Oui! oui!), non pas nommé par la Chambre (Non! non!), mais par le peuple. Un gouvernement provisoire, et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits du peuple.

(M. de Lamartine, qui est resté à la tribune, s'avance pour prendre la parole.)

Plusieurs voix. Lamartine! Lamartine! (Les applaudissements éclatent. — Ecoutez! écoutez!)

M. de Lamartine. Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. (Très-bien! très-bien! — Ecoutez! écoutez! — On n'a pas entendu! répétez!)

Je demande à répéter ma phrase et je vous prie d'attendre celle qui

va la suivre. Je disais, messieurs, que j'avais partagé aussi profondément que qui que ce soit dans cette enceinte le double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens de tout le peuple, et de plus, c'est le moment de l'égalité, et cette égalite ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaitre la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique. (Bravo ! Bravo !)

Mais, messieurs, si je partage cette émotion, qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté. (Applaudissements.)

Mais, messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment public puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouvernement de trente-cinq millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin. (Applaudissements.)

Eh bien, messieurs, comment le faire? Comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a emportés jusque dans cette enceinte? Comment trouver une base inébranlable, en descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté? C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard (Oui ! oui !), lorsque ces fictions viennent à s'évanouir, en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tri-

bune, si on m'avait laissé monter au commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... (Acclamations.)

(L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau, en disant : Bravo ! bravo !)

M. de Lamartine... D'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser. (Très-bien ! très-bien !)

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire... (Bravo! bravo !) un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. (C'est cela! c'est cela!) Je demande donc un gouvernement provisoire. (Oui ! oui !)

De toutes parts. Les noms des membres du gouvernement provisoire.

(Plusieurs personnes présentent une liste à M. de Lamartine.)

M. de Lamartine. Attendez ! Ce gouvernement provisoire aura mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve indispensable, et la paix publique entre les citoyens ; de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière (Oui! oui !), le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. (Applaudissements prolongés.)

Un dernier mot.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans...

(A ce moment on entend retentir du dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusil. Des hommes du peuple, mêlés de gardes nationaux, y pénètrent en criant : « A bas la Chambre! pas de députés! » Un de ces hommes a poussé le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : « Ne tirez pas! ne tirez pas! c'est M. de Lamartine qui parle! » retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.)

M. le président, qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette.

(Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité.)

M. le président. Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

(M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.)

Ici l'assemblée de la Chambre des députés cesse; mais le peuple, armé de fusils, de sabres, mêlé aux gardes nationaux, et un certain nombre de députés de la gauche, restent dans la salle.

Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la Chambre.

M. de Lamartine est toujours à la tribune.

Voix nombreuses. Les noms! les noms des membres du gouvernement provisoire!

M. de Lamartine s'efforce de dominer le bruit que ses exhortations ne parviennent pas à calmer.

Quelques voix. Dupont (de l'Eure)! Dupont (de l'Eure)!

D'autres voix. Il est au fauteuil, silence! écoutez-le! (Oui! oui!)

M. de Lamartine, au milieu du bruit. Je vais lire les noms...

Voix nombreuses. Silence! silence!

M. de Lamartine. Messieurs, je vais lire les noms. (Le bruit continue.)

MM. Arago, Carnot.... (Le tumulte va toujours en croissant.)

M. S... Messieurs, M. Dupont (de l'Eure) nous préside...

Voix nombreuses. Le gouvernement provisoire!

M. S... M. Dupont (de l'Eure) va nommer le gouvernement provisoire. (De longs bravos éclatent sur tous les bancs.)

M. Chevalier. Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler!

M. Marion, député, à M. de Lamartine. Ne quittez pas la tribune!

Une voix. Ecoutez donc la proclamation des noms!

Un homme armé d'un fusil. Nous ne demandons qu'un moment de silence; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le gouvernement.

Une autre personne. Du silence dépend le salut de tous. Je le réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont (de l'Eure).

Une voix. M. Dupont (de l'Eure) avant tout.

Une autre voix. Vive la république!

Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler.

« Au nom du peuple, s'écrie l'une d'elles, du silence! Laissons parler M. de Lamartine. »

M. de Lamartine. Un moment de silence, messieurs. (Le silence se rétablit un instant.)



Lamartine.

Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, elle est accomplie. Un gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. (Bravo! bravo! — Vive Lamartine!)

Maintenant, messieurs....

Voix nombreuses. Nommez-les! nommez-les!

M. de Lamartine. On va les nommer.

(M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablisse, se retire sur le derrière de la tribune.

M. Dumoulin monte à la tribune et cherche à se faire entendre, mais le bruit continuel empêche de saisir ses paroles.)

M. Dumoutier, debout sur le bureau des secrétaires de la Chambre. Messieurs, on vous demande un peu de silence pour proclamer les noms des membres du gouvernement provisoire; si vous ne faites silence, vous n'entendrez rien et nous n'aboutirons à rien. (Oui, silence!)

M. Dupont (de l'Eure). On vous propose de former le gouvernement provisoire. (Oui! oui! — Silence!)

Les sténographes. Silence! on répétera les noms!

M. Dupont (de l'Eure). Voici les noms! (Silence!)

Voix nombreuses. Nommez! nommez!

M. Dupont (de l'Eure). Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), Crémieux... (Bruit et agitation.)

M. de Lamartine. Silence, messieurs! Si vous voulez que les membres du gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur avez confiée, il faut au moins que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

Une voix. Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La république!

Plusieurs voix. Délibérons immédiatement.

Une voix. Assis, assis! allons nous asseoir. Prenons la place des vendus.

Une autre voix. Plus de Bourbons! un gouvernement provisoire! ensuite la république!

M. de Larochejaquelein. Ils ne l'auront pas volé; c'est un prêté rendu.

Une voix. Un moment de silence, sinon nous n'aboutirons à rien.

Une autre voix. Nous demandons qu'on proclame la république.

M. Dupont (de l'Eure) lit successivement les noms suivants, qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. Lamartine. (Oui! oui!)

M. Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

M. Arago. (Oui! oui!)

M. Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Une voix. M. Bureaux de Pusy.

M. Bureaux de Pusy fait un geste de refus.

M. Dupont (de l'Eure). M. Marie. (Oui! oui! — Non!)

Quelques voix. George Lafayette. (Oui! — Non! non!)

Voix nombreuses. La république! la république!

Une voix. Il faut que les membres du gouvernement provisoire crient *Vive la république!* avant d'être nommés et acceptés.

Une autre voix. Je demande la destitution de tous les députés absents.

Une voix dans le peuple. Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'hôtel de ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré, pas de sang, mais nous voulons la république!

M. Bocage. A l'hôtel de ville, Lamartine en tête.

(M. de Lamartine sort de la Chambre, accompagné d'un grand nombre de citoyens.

Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la Chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.)

M. Ledru-Rollin. Citoyens! vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses. Nous n'en voulons pas! — Si! si! il en faut un!

M. Ledru-Rollin. Dans les circonstances comme celles où nous sommes, ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter attention aux hommes qui veulent se constituer ses représentants. En conséquence, écoutez-moi!

Nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me permettre de vous lire les noms qui semblent proclamés par la majorité. (Silence! Ecoutez! écoutez!)

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou qu'ils ne vous conviendront pas, vous crierez *oui* ou *non* (Très-bien! — Ecoutez!); et, pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. (Parlez! parlez!)

Je lis :

Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Arago. (Oui! oui!)

Lamartine. (Oui! oui!)

Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

Garnier-Pagès. (Oui! oui! — Non!)

Marie. (Oui ! oui ! — Non !)

Crémieux. (Oui ! oui !)

Une voix dans la foule. Crémieux ! mais pas Garnier-Pagès. (Si ! si ! — Non !) Il est mort, le bon !

D'autres voix. Taisez-vous ! A l'ordre !

M. Ledru-Rollin. Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. (Non ! non ! — Si ! si !)

Je demande à ajouter un mot. Permettez, messieurs.

Le gouvernement provisoire, qui vient d'être nommé, a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du gouvernement et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient consacrés.

Cris nombreux. Oui ! oui ! à l'hôtel de ville !

Un élève de l'école polytechnique. Vous voyez qu'aucun des membres de votre gouvernement provisoire ne veut la république ! Nous serons trompés comme en 1830.

Plusieurs voix. Vive la république !

Autres voix. Vive la république et M. Ledru-Rollin ! — A l'hôtel de ville ! à l'hôtel de ville !

Un jeune homme. Ce n'est pas à l'hôtel de ville qu'est le centre du gouvernement, c'est ici !

(M. Ledru-Rollin se retire, suivi de plusieurs citoyens.)

La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer.

Un jeune homme, qui paraît être un étudiant, s'efforce, sans pouvoir y parvenir, de se faire entendre à la tribune.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie *Vive la république ! Partons pour l'hôtel de ville !*

Un jeune homme, à la tribune. Plus de liste civile !

Un autre. Plus de royauté !

Quelqu'un appelle tout à coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la Charte, et les cris : *Il faut le déchirer ! il faut le détruire !* se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : *Attendez ! je vais tirer sur Louis-Philippe !* Au même instant, deux coups de feu éclatent. (Cris divers.)

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune, et prononce ces mots :

« Respect aux monuments ! respect aux propriétés ! Pourquoi dé-

truire? pourquoi tirer des coups de fusil sur ce tableau? Nous avons montré qu'il ne faut pas malmener le peuple; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire! »

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour du brave ouvrier, et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire.

La salle est bientôt complétement évacuée.

Il est quatre heures passées.

Le gouvernement provisoire se rendit aussitôt à l'hôtel de ville, escorté d'une foule immense, et le soir, à dix heures, au milieu de la multitude ivre d'enthousiasme, à la lumière des flambeaux et à la face du ciel, la République était proclamée.

IV

Jamais les hommes n'ont manqué aux événements : Dieu, qui les fait naître et les dirige selon ses desseins, tient toujours en réserve pour les grandes crises sociales, une de ces individualités puissantes qui surgissent tout d'un coup, et se placent de l'élan du génie à la hauteur de leur mission divine. Hommes pleins de foi, marchant d'un pas ferme et sûr dans la voie révélée, qui sont aux nations la colonne lumineuse du désert !

A la révolution de février, Dieu a donné M. de Lamartine. En politique, on l'appelle l'homme de la situation : pour nous, M. de Lamartine doit être l'homme de la Providence. Cette fois, l'élu n'est pas sorti de la foule au moment suprême : dès longtemps celle-ci le connaît, l'aime et l'admire : poëte sublime, philosophe chrétien, orateur à la voix éloquente et sympathique, c'est bien là le prédestiné, l'interprète et le guide de cette révolution si poétique, si grande et si chrétienne.

A côté de lui s'effacent, devant ce peuple dont ils

ont été la tête et le bras, tous ces hommes si forts et si énergiques, ses collègues, qui chancellent pourtant sous le poids écrasant de leur dangereuse dictature.

Durant cette première séance de soixante heures, pendant laquelle le gouvernement provisoire accomplit, sous la formidable pression des masses populaires, armées et menaçantes, l'immense et gigantesque travail de la reconstitution de tous les pouvoirs et du rétablissement de l'ordre et de la paix, pendant qu'il inaugure la république par d'admirables décrets et qu'il donne au peuple, tant de fois trompé, des gages solides et de solennelles garanties; cinq fois M. de Lamartine, d'une fenêtre de l'hôtel de ville, harangue la foule; cinq fois il l'apaise et l'attendrit par la toute-puissance de son éloquente parole et le patriotisme de ses inspirations.

Deux de ces luttes, surtout, mettent en tout leur jour l'héroïque courage du héros de la révolution, et la confiance sereine, inaltérable, que lui donnait la grandeur de sa mission. Le drapeau rouge avait été arboré sur quelques barricades, il était devenu l'étendard et le signe de ralliement de l'insurrection. Une foule tumultueuse, précédée de ce sanglant symbole, envahit l'hôtel de ville; elle demande, elle exige qu'il remplace les trois couleurs nationales : M. de Lamartine lui répond par ces nobles paroles, que l'histoire immortalisera, comme l'homme qui les a prononcées :

« Vous me demandez le drapeau rouge à la place du drapeau tricolore! Le drapeau rouge, je ne l'adopterai jamais; et je vais vous dire, dans un seul mot, pourquoi je m'y oppose de toute la force

de mon patriotisme : c'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde, avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans le sang du peuple! »

Peu de temps après cette scène, de nouvelles masses armées reviennent à la charge. Elles pénètrent dans l'hôtel de ville, frappent aux portes avec violence, et s'accumulent dans les salles et les corridors. Leur animation est terrible et inspire une indicible épouvante. On s'écrie que tout est perdu, qu'on va tirer sur le gouvernement provisoire ou l'étouffer; on supplie M. de Lamartine d'aller, une dernière fois, parler au peuple pour essayer de détourner cet affreux péril.

Il s'avance, calme et serein, au milieu de cette foule irritée, qui vocifère, hurle et brandit au-dessus de sa tête des armes menaçantes : il se croise les bras et attend. Il attend près d'une demi-heure. Enfin, le bruit cesse un instant : il parle, et sa voix trouble ces hommes si résolus; elle attendrit et dompte cette multitude furieuse, qui laisse échapper ses armes, fait retentir l'air de frénétiques acclamations et devient la sauvegarde de ceux-là mêmes qu'elle venait attaquer.

Le travail accompli par le gouvernement provisoire pendant sa première séance, donnera la mesure de sa force, de sa confiance et de sa patriotique énergie : dans ces soixante heures, dont chacune apportait un obstacle ou un danger, pen-

dant que la foule mugissante assiégeait les portes, il adressait au peuple la proclamation officielle de la République (1); dissolvaient les anciens pouvoirs

(1) AU PEUPLE FRANÇAIS.

Citoyens !

Le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est le gouvernement républicain, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la résolution du gouvernement provisoire et du peuple de Paris.

LAMARTINE, AD. CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, DUPONT (de l'Eure), MARIE.

On lit dans *le Moniteur :*

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Proclamation du gouvernement provisoire au peuple français.

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en Juillet; mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire, en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements, dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie.

Ce gouvernement a pour secrétaires MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

Français! donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France ; préparez-vous par l'ordre et la conscience en vous-mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

Le gouvernement provisoire veut la *république,* sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté ;

L'unité de la nation, formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent, le gouvernement de la nation par elle-même.

La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer.

DUPONT (de l'Eure), LAMARTINE, CRÉMIEUX, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, MARIE, ARAGO, *membres du gouvernement provisoire.*

ARMAND MARRAST, LOUIS BLANC, *secrétaires.*

législatifs ; nommait un ministère (1) ; garantissait à la France ses glorieuses couleurs, et lui donnait cette devise sublime, charte de l'humanité affranchie : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ ; puis il reconstituait les gardes nationales, formait la nouvelle garde nationale mobile ; licenciait la garde municipale ; rétablissait les communications, réorganisait tous les grands services publics ; rendait la police au maire de Paris ; décrétait l'unité du peuple et de l'armée ; restituait au domaine public les édifices et palais de la Couronne ; adoptait au nom de la patrie les enfants des combattants morts pour la liberté ; abandonnait aux pauvres le million à échoir de la liste civile ; mettait en liberté les déte-

(1) AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le gouvernement provisoire arrête :

M. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil, sans portefeuille ;

M. de Lamartine, ministre provisoire aux affaires étrangères ;

M. Crémieux, ministre provisoire à la justice ;

M. Ledru-Rollin, ministre provisoire à l'intérieur ;

M. Michel Goudchaux, ministre provisoire aux finances ;

M. François Arago, ministre provisoire à la marine ;

M. le général Bedeau, ministre provisoire à la guerre ;

M. Carnot, ministre provisoire à l'instruction publique. (Les cultes formeront une division de ce ministère.)

M. Bethmont, ministre provisoire au commerce ;

M. Marie, ministre provisoire aux travaux publics ;

M. le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie.

La garde municipale est dissoute.

M. Garnier Pagès est nommé maire de Paris.

MM. Guinard et Recurt sont nommés adjoints au maire de Paris.

M. Flotard est nommé secrétaire général.

Tous les autres maires de Paris, ainsi que les maires-adjoints, sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissement.

La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

Le maintien de la sûreté de la ville de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale, sous le commandement général donné à M. le colonel Courtais.

A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la première division militaire.

AD. CRÉMIEUX, LAMARTINE, MARIE, GARNIER-PAGÈS, DUPONT (de l'Eure), LEDRU-ROLLIN, ARAGO, *membres du gouvernement provisoire*.

nus politiques, et abolissait la peine de mort en matière politique; enfin, préparant et assurant l'avenir, il proscrivait à jamais la royauté; proclamait les grands principes du droit de l'association, et de l'organisation du travail; promettait l'établissement de grands ateliers nationaux, et donnait aux Tuileries une destination sublime, en les consacrant l'asyle des travailleurs invalides.

Le 27 février, la république eut sa première fête : la proclamation solennelle du gouvernement du peuple, au pied de la colonne de Juillet. Ce fut une solennité toute patriotique, dont la joie et l'enthousiasme populaire firent tous les frais. Aussi, jamais fête ne fut aussi calme, aussi grandiose, aussi pleine de noblesse et de pures émotions. Le ciel, si inclément pendant les derniers jours, avait repris sa sérénité radieuse, et les rayons du soleil éclairaient cette imposante inauguration de la souveraineté populaire.

Le gouvernement provisoire reçut successivement l'adhésion de tous les départements à la république, et vit bientôt se rallier autour de lui, l'armée tout entière et les hommes les plus influents de la monarchie déchue. Des commissaires furent envoyés dans tous les chefs-lieux ; l'ancien système électoral fut aboli, le principe de l'élection directe, ou suffrage universel, proclamé, et dix millions d'électeurs furent convoqués pour nommer, le 9 avril,

les neuf cents représentants du peuple à l'assemblée nationale.

L'Algérie et les colonies ne furent pas oubliées : le gouvernement provisoire nomma pour successeur au duc d'Aumale (1), le général Cavaignac, décida que l'Algérie et les colonies seraient repré-

(1) Voici le touchant récit du départ du duc d'Aumale et du prince de Joinville, deux nobles cœurs, dignes enfants de la France, et dont la France conservera toujours un précieux souvenir :

« Le 3 mars, dès 8 heures du matin, la foule couvre entièrement la place du Gouvernement, obstrue les abords du palais. L'agitation est plus grande que les jours précédents : les princes vont partir. De *rares fonctionnaires civils*, peu de hauts grades militaires entourent encore le gouverneur déchu ! Les officiers subalternes, au contraire, presque tous jeunes gens, et de simples citoyens, témoignent par leur présence de leur générosité, de leur grandeur d'âme ; tous attendent dans la Cour de Marbre, en silence, dans un douloureux recueillement, le signal du départ, que le canon ne tarde pas à donner.

« Messieurs, s'écrie alors le duc d'Aumale, les larmes aux yeux, messieurs, il « faut partir ; adieu peut-être pour toujours. Mais en quittant cette terre pour « l'exil, ma dernière pensée est pour la France ; n'oubliez jamais vos devoirs en- « vers elle, servez-la bien cette France que Dieu a faite si belle, et n'ayez qu'un « seul cri : Vive la France ! » L'émotion du prince de Joinville fut plus contenue, mais non moins profonde. Sur le port il dit à un officier : « Que vous êtes heu- « reux, vous, monsieur, à qui il est au moins permis de mourir pour la France ! »

« Le cortége se dirige alors du côté de la Marine. Sur la place du Gouvernement, il est accueilli par de vives acclamations et surtout par des paroles de consolation. Deux agents de police ouvrent la foule, quelques amis particuliers marchent en avant, puis les deux princes, les princesses, leurs enfants, tous à pied et en costume de voyage... Les princesses semblent accablées, leur marche est chancelante, leur visage inondé de larmes ; à l'aspect de cette douleur sincère, à la vue de ces puissances déchues, de ces deux familles éplorées, elles qui suivaient il y a un mois à peine ce même chemin dans la joie et les honneurs, l'émotion a été générale et profonde ! La foule, douloureusement impressionnée, par un élan généreux et spontané, suit les princes jusqu'au port. Les derniers adieux ont été plus que touchants.

« A dix heures, *le Solon* emportait à l'horizon et en exil les derniers d'Orléans. La population d'Alger, généreuse, sensible, jusqu'au dernier moment, s'est retirée calme, avec la satisfaction d'avoir accompli un devoir de haute convenance... Elle se prépare maintenant aux devoirs de citoyen. Elle a donné à la bassesse des fonctionnaires ingrats une rude leçon. Espérons qu'elle saura de suite flétrir les apostasies et déjouer leurs calculs. »

(*Démocratie Pacifique.*)

Il a paru à Alger une proclamation du général Changarnier, faisant les fonctions de gouverneur général par intérim.

Au moment de son départ, le duc d'Aumale a donné les ordres nécessaires pour que toutes les mesures propres à assurer l'intégrité du territoire national fussent prises sans retard.

« Nous sommes en présence de l'ennemi intérieur, les Arabes, a dit le prince ; à l'heure qu'il est, nous sommes peut-être en face de l'ennemi extérieur. »

sentées à l'Assemblée comme la mère patrie, et proclama l'émancipation et l'égalité de la race noire.

Pendant que l'ordre et la politique intérieure étaient ainsi rétablis et réglés en quelques jours, la République française, déjà reconnue par l'Angleterre, fraternellement saluée par les Etats-Unis d'Amérique, inaugurait sa politique extérieure, dans ce manifeste admirable du ministre des affaires étrangères, M. de Lamartine :

CIRCULAIRE

du ministre des affaires étrangères aux agents diplomatiques de la République française.

Monsieur,

Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du Peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La Révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est République : la République française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national, elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la république française, désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la république française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi

légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devançant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'Etat, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la république française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'Empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la république française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs priviléges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité, dont nous proclamons l'application, et dont

l'Assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement : c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait retenir pour elle seule des droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avénement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *Monarchiens* et des *Girondins ;* ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix ! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était

un scandale, la république était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénélon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'Etat de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les Etats, même monarchiques. Ils s'habitueront à la république, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice ; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la république, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la république inspirerait aux hommes d'Etat de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre ; c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La république veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon.

Ne vous y trompez pas, néanmoins ; ces idées que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la république l'audace qu'elle a eue de naître ; encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe ; elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution ; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement ; donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La république française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : Heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération! Responsabilité terrible à la France, si la république déclare elle-même la guerre sans y être provoquée! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République francaise; toutefois les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la république déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la république existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la république des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe ou ailleurs nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François Ier, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle

opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la république française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La république, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien.

Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme : le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature; ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie; ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples, pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe, par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchue qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La république n'a point d'ambition. La république n'a point de népo-

tisme; elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon!

Tel est, monsieur, l'esprit des conseils de la république. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La république a prononcé en naissant et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au dedans; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au dehors. Le sens de ces trois mots appliqués à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes; enfin déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

LAMARTINE,

Membre du gouvernement provisoire
et ministre des affaires étrangères.

PARIS, 2 mars 1848.

CONCLUSION.

Ce livre, presque complet, allait être livré aux hasards de la publicité, lorsque parut la circulaire de M. de Lamartine. Les prémisses étaient posées ; les faits commentés et jugés ; les conséquences qui en résultaient, évidentes pour le lecteur, si l'auteur avait été assez heureux pour lui faire partager d'ardentes et de sincères convictions, restaient à formuler : c'était là une tâche facile. Il fallait montrer la France poursuivant glorieusement son œuvre, sous l'inspiration et la protection divines ; exerçant, sur les vieilles monarchies, l'influence pacifique et souveraine de sa propagande, toute d'exemples héroïques, de justice et de grandeur ; justifiant sa devise sublime : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, par son respect pour les droits sacrés des peuples, par sa modération et sa sagesse dans la victoire, par sa sollicitude pour la sainte cause de l'intelligence et du travail ; et ouvrant ainsi à l'humanité une ère

nouvelle et féconde, de régénération, de solidarité et d'amour ! Cette tâche est remplie.

Le manifeste de M. de Lamartine est la sanction officielle des idées que nous avons émises dans cet exposé rapide des événements de la révolution ; toutefois, et pour en dégager les conséquences, il nous reste à résumer la pensée de ce livre.

Dans un ouvrage, écrit pendant les premières années du gouvernement de Juillet, M. de Chateaubriand, examinant, de la hauteur de son génie, les faits qui avaient amené l'avénement de la famille d'Orléans sur le trône de Louis XVI, trouvait dans ces faits, dans leur résultat : UNE ÉNORMITÉ CONSENTIE PAR DIEU, et de cette *énormité consentie,* il tirait la preuve *chrétienne* de l'abolition prochaine de la royauté en France.

Posons cette conclusion, et disons, à notre tour :

La souveraineté populaire, ou le gouvernement du peuple par le peuple, est la loi de Dieu, le véritable *droit divin.* Les gouvernements d'une ambitieuse oligarchie, d'une aristocratie nobiliaire ou bourgeoise insolente et égoïste, d'un despote qui assume un pouvoir et une responsabilité monstrueux, gouvernements opposés à toutes les lois divines, qui épuisent les peuples au profit d'une odieuse et immorale domination et de la satisfaction de quelques intérêts, sont évidemment une énormité consentie par Dieu, dans le seul but de préparer l'homme par la misère, la souffrance et l'esclavage, à connaître le prix de la liberté et du bonheur.

Or, de cette énormité consentie par Dieu, de tant de siècles de souffrances, de misères et de douleurs, des monstrueux abus du despotisme, de l'immorale

exploitation de l'homme par l'ambition et l'égoïsme, nous tirons la preuve *chrétienne,* providentielle, de l'abolition de toutes les royautés et de toutes les oligarchies sur la surface du monde !

Une circulaire de M. Ledru-Rollin, circulaire importante, et qui témoigne de son insuffisance comme ministre de l'intérieur, vis-à-vis des circonstances actuelles, vient de fournir à M. de Lamartine l'occasion de prononcer d'admirables paroles, qui vont rétablir la confiance et le crédit, ébranlés par l'anachronisme inintelligent de M. Ledru-Rollin. Sa circulaire traçait aux commissaires du gouvernement les limites de leur pouvoir, où plutôt elle élargissait ce pouvoir au delà de toute limite. Investis d'une puissance dictatoriale, semblable à celle des trop célèbres représentants du peuple en 93, ces commissaires devenaient de véritables proconsuls, exerçant une autorité monstrueuse et presque sans contrôle. La France s'en émut profondément, et une députation du *Club républicain pour la liberté des élections,* assemblée composée de presque toutes les notabilités de l'ancien régime, vint, à propos de l'influence attribuée à ces commissaires sur les élections du 9 avril, interpeller M. de Lamartine. Voici sa réponse :

Il ne m'appartient pas, dans une question aussi générale, aussi grave, de prendre l'initiative sur l'opinion de tous mes collègues réunis. Néanmoins, je puis vous dire qu'ils seront profondément émus, profondément reconnaissants de la démarche que vous venez de faire, et des paroles que vous venez de prononcer.

Le gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler un langage supérieur aux lois. (Bravo ! bravo !) Ce droit, il ne l'a donné à personne, car il n'a pas voulu le prendre pour lui-même au moment où il sortait comme une acclamation du peuple pour remplir momentanément la place pénible qu'il occupe. (Nouveaux bravos.) Il ne l'a pas voulu ; il ne l'a pas fait ; il ne le fera jamais. Croyez-en les noms des hommes qui le composent. (Bravo !)

Soyez certains qu'avant peu de jours, le gouvernement provisoire prendra lui-même la parole, que ce qui a pu dans les termes, et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays (Oui ! oui ! Bravo !) sera expliqué, commenté, rétabli par la voix même